



**MORLAIX**  
**communauté**  
BRO MONTRouLEZ

2B voie d'accès au Port  
BP 97121  
29671 Morlaix cedex  
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

# Conseil de Communauté

**Compte rendu de la séance du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou.

**Date de la convocation : 21 juin 2019**

Thierry Piriou ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des conseillers communautaires.

*Sur proposition du Président, l'assemblée se lève pour observer un moment de recueillement en hommage à Bertrand Révolte, directeur général des services, présent lors du précédent conseil communautaire, décédé le 19 juin 2019 d'une maladie brutale. Il accompagnait les projets de la communauté d'agglomération depuis 2015. Le silence s'achève sur une volée d'applaudissements en l'honneur de Bertrand Révolte.*

Thierry Piriou donne ensuite la parole aux différents intervenants et rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

**Secrétaire de séance : Marlène Tilly**

---

**Délibération D19-124**

**Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)**

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application de la délibération D17-254 de délégation du Conseil de Communauté.

**Attributions exercées par le Président**

A19-055	Accord-cadre de réalisation de prestations d'assistance et de maintenance des systèmes d'information de Morlaix Communauté
A19-056	Accord cadre entretien vélo route voie verte 7 - Portion Plougouven
A19-150	Adhésion au réseau Morgoat (CRT) et cotisation
A19-151	Opération de réhabilitation de 13 logements, située Place Le Saux Résidence Traon Ker à Lanmeur par Finistère Habitat
A19-152	Opération de réhabilitation de 6 logements, située Venelle de la Mairie Résidence Ti Ker à Lanmeur et réalisée par Finistère Habitat
A19-153	opération de réhabilitation de 3 logements, située Venelle de la Roche à Morlaix, réalisée par Espacil Habitat
A19-154 à 158 A19-161 à 163	Arrêtés de dégrèvement pour fuite d'eau potable

A19-159	Opération de 2 logements située dans le lotissement de Rozigou, à Saint- Jean-du-Doigt, réalisée par Finistère Habitat
A19-160	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A19-164	Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain renforcé à la commune de Saint-Martin-des-Champs concernant l'immeuble cadastré AD 274 situé 4 rue de la Mairie
A19-165	Renouvellement de l'adhésion au SYMEED et cotisation 2019
A19-166 à 168	Attributions de subventions dans le cadre du dispositif Bourse projets Jeunes

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

### Délibération D19-125

**Objet : Espace des sciences - Présentation de la phase d'avant-projet définitif de la scénographie**

#### Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 3, " Morlaix Communauté, terre de culture "*
- *Priorité 5 " Les associations : des partenaires pour imaginer l'avenir "*
- *Priorité 8, " Étudier, travailler et vivre sur le territoire "*
- *Priorité 10, " Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts "*
- *Priorité 11, " Inventer de nouvelles économies "*

Rapporteur : Françoise Raoult

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

#### ➤ **Contexte**

Dans son projet de territoire Trajectoire 2025, Morlaix Communauté a identifié la Manufacture comme lieu fédérateur dans une dynamique de nouveau quartier où se développent des synergies entre les pôles culturel, tertiaire, économique et universitaire, autour d'un projet collectif et complémentaire. La création de l'Espace des sciences de Morlaix s'inscrit dans le cadre de la reconversion du site.

Ce projet porté au cœur de l'agglomération a vocation à devenir un équipement structurant du territoire communautaire et au-delà. Il permettra à Morlaix Communauté de s'affirmer dans l'espace métropolitain de l'ouest breton en renforçant son identité culturelle. Il participera au développement de l'attractivité du pays de Morlaix en réseau avec d'autres établissements essentiels au développement de l'innovation comme la station biologique de Roscoff CNRS-UPMC.

L'objectif principal de ce nouveau CCSTI (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle) sera de promouvoir la diffusion de la culture scientifique tout en valorisant l'histoire et le patrimoine de la Manufacture. Les futurs espaces d'expositions seront des vecteurs d'attractivité forts (salle des moulins, pendule de Foucault, L'Atelier, Jardin des Planètes...).

C'est donc un voyage inédit à travers le temps et l'espace, avec pour fil conducteur l'histoire des sciences ainsi que des femmes et des hommes qui ont fait vivre la Manufacture des Tabacs, qui sera proposé aux visiteurs.

### ➤ **Réalisation**

Le 9 juillet 2018, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre scénographique à l'agence Maskarade (Montreuil).

Leurs prestations intègrent la conception scénographique de chaque salle d'expositions ainsi que le suivi des réalisations scénographiques.

Il est entendu par « conception scénographique », la mise en espace des propos scientifiques et historiques de l'exposition en vue de mettre en valeur les collections présentées et les contenus scientifiques et pédagogiques du projet, à savoir notamment :

- ✓ la mise au point définitive du programme ;
- ✓ la conception de tous les éléments scénographiques (agencements, constructions, mobiliers, etc.) nécessaires à la présentation et la mise en valeur du propos ainsi que des collections, des documents exposés incluant tous les éléments répondant notamment aux contraintes d'accessibilité (braille, accessibilité des éléments manipulables...), aux contraintes liées à la conservation et à la sécurité des œuvres et objets présentés ;
- ✓ la conception graphique jusqu'aux documents d'exécution de l'exposition, des supports textuels et de leur déclinaison et des éléments de signalétique directionnelle ;
- ✓ la conception de l'ambiance lumineuse de l'exposition ;
- ✓ la conception des dispositifs de médiation, et notamment des dispositifs multimédia, la rédaction de leur scénario détaillé, ainsi que les préconisations de matériels associés ;
- ✓ la conception et les plans de toutes les manipulations ;  
les préconisations de présentation et soclage des objets présentés ;
- ✓ la recherche et la sélection iconographique ;
- ✓ la rédaction des story boards des présentations audiovisuelles.

Il est entendu par « supervision et suivi des réalisations scénographiques », l'organisation et le suivi :

- ✓ du travail de fabrication des mobiliers en atelier et de développement multimédia ;
- ✓ des opérations de préparation / montage / installation de la scénographie et de ses éléments annexes intégrant les collections, les tests multimédia au regard du projet défini et du contenu des marchés attribués aux entreprises.

À ce jour, l'agence Maskarade, à partir des principes retenus et validés du programme définitif de l'exposition et de la liste définitive des collections présentées, présente un Avant-Projet Détaillé (APD) de scénographie comprenant :

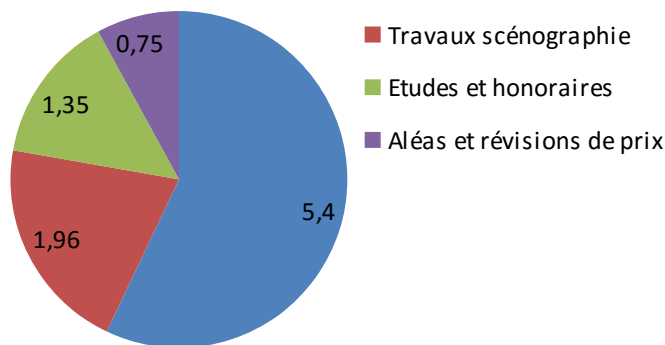
- ✓ le plan général du projet scénographique de l'exposition (1/100<sup>e</sup>) ;
- ✓ les plans de détail des différentes séquences pour chacune des salles et les plans de coupes de chaque séquence (1/50<sup>e</sup> – 1/100<sup>e</sup>) ;
- ✓ le plan d'implantation des éclairages, incluant les réservations prévues pour le passage des câbles et l'arrivée aux trappes techniques, et l'implantation et la répartition des alimentations nécessaires ;
- ✓ la présentation des échantillons des matériaux préconisés ;
- ✓ la présentation de la charte graphique préconisée pour les éléments de support d'information pédagogique et directionnel ;
- ✓ l'implantation et les principes de rénovation éventuelle des modules de l'Espace des sciences de Rennes ;
- ✓ le calendrier prévisionnel et l'ordonnancement de chacune des phases de réalisation de l'installation de l'exposition ;
- ✓ les textes rédigés d'après la base fournie par la maîtrise d'ouvrage ;
- ✓ les synopsis des audiovisuels à réaliser ;
- ✓ l'estimation définitive du coût prévisionnel des prestations de réalisation scénographique décomposée en lots d'exécution séparés.

### ➤ **Estimation du coût**

Le 22 mars 2014, le plan de financement était approuvé à l'unanimité par le Conseil de Communauté (D14-211) pour un montant global de 9 195 198 € HT. Un transfert de 272 500 € a été réalisé du marché des circulations verticales vers l'opération de l'Espace des sciences, portant ce budget à 9 467 698 € HT. Le montant des travaux de scénographie arrêté à l'APD s'élève à 1 961 379 € HT.

Conformément aux dispositions du marché, les honoraires de la maîtrise d'œuvre sont arrêtés à la phase APD et seront fixés dans l'avenant n°2.

### Dépenses en millions d'euros



### Ressources en millions d'euros

Financeurs	Montant (€ HT)	%
ANRU	4 202 205	44,4%
Etat	200 000	2,1%
CR Bretagne	1 000 000	10,6%
CD29	519 894	5,5%
DRAC	65 000	0,7%
Morlaix Co	3 423 099	36,2%
Mécénats	57 500	0,6%
<b>Total</b>	<b>9 467 698</b>	<b>100,0%</b>

### ► Planning prévisionnel

	2018					2019												2020																							
	08	09	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12												
<b>Etudes</b>	[Barres orange]																																								
ESQ	[Barres orange]																																								
APS						[Barres orange]																																			
APD						[Barres orange]																																			
PRO														[Barres orange]																											
DCE																	[Barres orange]																								
<b>Travaux</b>																																									
Consultation																	[Barres bleues]																								
Travaux																	[Barres bleues]			[Barres bleues]																					
Réception																											[Barres bleues]														
Tests																											[Barres bleues]														
Ouverture																											[Barres rouges]														

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 12 juin 2019,

Il est proposé au Conseil de communauté :

- d'autoriser le Directeur général de la SAMOP, en qualité de mandataire de Morlaix Communauté, à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre scénographie validant la phase APD,
- d'autoriser le Directeur général de la SAMOP, en qualité de mandataire de Morlaix Communauté, à notifier l'ordre de service de la phase PRO auprès de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Françoise Raoult introduit le sujet en rappelant que les pôles administratifs et universitaires sont aujourd'hui bien implantés à la Manufacture, tandis qu'un pôle culturel majeur se construit peu à peu autour d'artistes et d'associations : les Moyens du Bord s'attachent à la promotion des arts visuels contemporains ; l'AADI développe les relations culturelles, économiques et universitaires franco-indiennes ; l'association KLT fédère plusieurs associations de promotion de la langue et de la culture bretonnes ; le Studio de la Manu, école de danse, s'inspire de l'histoire des lieux pour ses créations ; SE/cW poursuit un projet d'envergure autour du cinéma d'art et d'essai la Salamandre, du Théâtre de l'Entresort et de l'association Wart (à l'initiative du festival de musiques actuelles Panoramas) pour créer une plate-forme culturelle d'environ 5000 m<sup>2</sup> qui ouvrira ses portes en 2020. Morlaix Communauté travaille parallèlement à l'ouverture en 2020 de l'Espace des sciences, en partenariat avec l'Espace des sciences de Rennes. Ce palais de la découverte aura pour mission de valoriser le patrimoine et la culture, et de promouvoir la culture scientifique et industrielle au travers d'expositions, d'ateliers, d'animations, de conférences destinés à tous. Il s'agit d'en faire un lieu de transmission concrète des connaissances scientifiques et industrielles. La création d'un tel centre au cœur d'une ancienne manufacture royale permettra de conjuguer sciences et patrimoine industriel. Depuis février 2005, la ville de Morlaix, en partenariat avec l'Espace des sciences de Rennes, fait vivre la culture scientifique par de la médiation hors les murs en organisant des conférences scientifiques, en présentant des expositions itinérantes, en réalisant des animations et des interventions en milieu scolaire, dans le souci de rendre les sciences accessibles. À l'horizon de décembre 2020, l'Espace des sciences de Morlaix, porté par Morlaix Communauté, proposera sur 2400 m<sup>2</sup> un parcours de découverte original qui liera de manière intime patrimoine industriel et culture scientifique. Françoise Raoult passe la parole à Marie-Laure Brandily pour présenter ce qui s'y passera.

Marie-Laure Brandily (chargée du projet Espace des sciences de Morlaix Communauté) rappelle les enjeux de cette présentation des orientations scénographiques et moyens de médiation : voter le budget alloué à cette scénographie. L'Espace des sciences s'implantera sur 3 bâtiments, soit 3600 m<sup>2</sup> dont 2600 m<sup>2</sup> alloués aux expositions.

Un premier espace « La Manufacture, un palais de l'industrie », au rez-de-chaussée, exposera les raisons de la construction de la Manufacture à Morlaix, avec une grande maquette de 2,5 m x 2 m qui présentera les évolutions de son architecture au fil des siècles.

Un second espace « l'Atelier », également au rez-de-chaussée, présentera une dizaine de manipulations (palan, etc. ) montrant comment on a pu construire cette manufacture au 18e siècle, des maquettes présentant la transformation de l'énergie solaire, de l'énergie électrique... présentant également le fonctionnement d'une écluse, puisque le port avait une fonction importante pour la Manufacture. Cet Atelier est le pendant du Laboratoire de Merlin de l'Espace des sciences de Rennes.

À l'étage, la salle dite « Des remèdes au poison » présentera le tabac, sa botanique, sa culture, sa récolte (avec film en 3D pris dans le Lot-et-Garonne où le visiteur pourra conduire virtuellement un tracteur) et la famille des Solanacées (tomates, p. de terre, aubergines...), l'histoire de sa consommation, de sa commercialisation, et les dangers sur la santé.

La Salle des moulins à râper le tabac est actuellement en restauration. La noria est à nouveau en fonctionnement.

Après la Salle des moulins, une galerie de 800 m<sup>2</sup> fait le pendant de la Galerie du Léon. Cette salle histoire sociale et technique, « Des machines et des hommes », expose les machines conservées par l'association des Anciens de la Manu et l'histoire ouvrière de la Manufacture. Elle se termine par un pendule de Foucault et se prolonge par une salle sur l'innovation. L'histoire de la Manufacture s'étendant sur quatre siècles, les scénographes ont proposé de découper la salle en quatre zones représentant 4 périodes spécifiques de la vie de la Manufacture via des « théâtres du temps » où des ouvriers, une ouvrière, un enfant, un directeur, un préposé de la Manufacture racontent leur journée de travail. Cela permettra de traiter des conditions de travail, du rendement demandé, de la production, du nombre d'ouvriers, des avancées sociales (création d'une crèche à la Manufacture, cours du soir, etc.). Les machines sont très contemporaines (de 1920 à la fermeture) mais les chaînes de fabrication de chaque produit fini (tabac à mâcher, tabac à priser, scarferlati, cigares, cigarillos, cigarettes) seront expliquées. L'idée est de présenter le fonctionnement des machines et, au-delà, leurs principes mécaniques simples, tout en renvoyant à ce qui se fait aujourd'hui.

Marie-Laure Brandily passe la parole son collègue, Yann Claveau, qui présente en détail le fonctionnement des machines et leurs principes mécaniques allant jusqu'aux équations pour les lycéens et étudiants : écabauchoir pour couper les queues des feuilles de tabac /bielle à manivelle ; rouet transformant les feuilles en corde/double vis sans fin créant un va-et-vient linéaire, cf moulinettes de canne à pêches ; machine à paqueter le tabac/croix de Malte créant une rotation saccadée à partir d'une rotation continue, utilisée dans l'industrie dès que l'on veut une phase de remplissage ; hachoir de tabac/engrenages de transformation du mouvement. La mécanique d'aujourd'hui sera évoquée en fin de salle : la mécatronique, où au lieu d'avoir un moteur qui fait fonctionner une machine, on a plusieurs petits moteurs, synchronisés électroniquement (informatiquement), qui font chacun fonctionner une seule partie de la machine, comme dans les bras

artificiels utilisés dans l'industrie. L'Espace des sciences a un projet avec le lycée Notre-Dame-du-Mur pour mettre en place un petit bras programmé par les lycéens en sciences de l'ingénieur et un petit robot, également programmé par les lycéens, pour ouvrir sur l'intelligence artificielle, et qui représentera l'interface homme-machine.

Marie-Laure Brandily ajoute qu'il a été trouvé intéressant de finir cette salle, qui domine le port, par un aperçu sur le territoire qui innove : un espace de 130 m<sup>2</sup> sera ouvert aux ingénieurs, aux chercheurs, aux scolaires souhaitant présenter leur projet, afin de montrer la recherche en cours dans les laboratoires.

À l'étage, trois salles s'interconnectent sur l'épopée géologique du Massif armoricain et en retracent les différentes étapes, montrant l'hyperactivité de la Terre. Un pendule de Foucault montrera que la Terre tourne. Sous les combles, un artiste réalisera une voûte céleste expliquant le système solaire et les constellations.

Le montant de la scénographie de ces 10 salles s'élève à 1 961 379 € HT. Le budget global du projet reste équivalent à celui défini en 2014 et voté par le conseil communautaire (9 467 698 € HT).

Thierry Piriou ajoute qu'une présentation du projet auprès des élus municipaux sera faite au cours du deuxième semestre, car certains n'ont jamais vu ce projet, conséquent pour le territoire tant en termes financiers qu'en termes d'avenir.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### Délibération D19-126

**Objet : ZAE Aéroport (Morlaix) - Cession de terrain à la société Sermeta**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Hervé Richard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Leader mondial des échangeurs thermiques gaz à condensation en inox, la société Sermeta a été créée par M. Le Mer en 1993. Le groupe breton compte aujourd'hui plus de 550 employés, répartis sur deux sites de production Morlaix et Lannion.

Chaque année l'entreprise produit deux millions d'échangeurs thermiques gaz à condensation, vendus dans le monde entier. Sermeta est guidée par la volonté de performance produit et industrielle.

L'ensemble de la société est certifiée ISO 9001 version 2015. La certification OEA (opérateur économique agréé) reconnaît la sûreté de sa chaîne logistique et de ses sites de production.

La performance des échangeurs thermiques inox de Sermeta permet d'augmenter le rendement des chaudières.

Répondant à des attentes du marché de plus en plus exigeantes en matière de consommation d'énergie et de protection de l'environnement, les produits Sermeta permettent d'optimiser les ressources naturelles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Sermeta développe de nouveaux produits avec un nouveau échangeur grosse puissance et une nouvelle génération d'échangeurs domestiques pour le grand export. Les capacités de production doivent être augmentées par l'extension des locaux et la mise en place de nouvelles lignes de production.

Le site compte actuellement 48 000 m<sup>2</sup> de surface de production. Une extension des bâtiments d'environ 11 000 m<sup>2</sup> est prévue en 2019-2020.

Le projet industriel prévoit un investissement d'environ 10 millions d'euros et la création d'emplois supplémentaires sous trois ans.

Pour accompagner ces nouveaux développements, Morlaix Communauté a réalisé une étude de dérogation Loi Barnier afin de réduire le recul "non aedificandi" au droit de la N12, suivie d'une révision allégée du PLU et une étude hydraulique. Un dossier loi sur l'eau est à déposer.

Morlaix Communauté devrait réaliser des travaux d'extension du bassin de rétention des eaux pluviales pour augmenter son volume. Le coût prévisionnel est estimé à 235 000 € HT.

La surface du terrain nécessaire au projet d'extension du site industriel est évaluée à 13 400 m<sup>2</sup>. Le prix de vente proposé est de 15 € HT le m<sup>2</sup>.

Le projet peut bénéficier d'une aide à l'immobilier d'entreprise plafonnée à 150 000 € sous réserve d'éligibilité.

*Vu l'avis de France Domaine n° 2019-151V0559 du 7 juin 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le principe de cession à la société Sermeta, ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet et dans les mêmes conditions, d'un terrain d'environ 13 400 m<sup>2</sup> issu des parcelles cadastrées section AI n° 586p, 348p, 347p, 342p, 588p, 562p, 565p situées ZAE de Aéroport Centre à Morlaix, au prix de 15 € HT le m<sup>2</sup>,**
- **d'autoriser le Président ou à son représentant, à signer le compromis de vente, l'acte définitif, ainsi que tout acte et document relatifs à ce dossier.**

*Thierry Piriou ajoute que Morlaix Communauté, engagée depuis plusieurs années auprès de Sermeta, a dû négocier avec les services de l'Etat pour gagner des surfaces complémentaires, ce qui a été fait, ce dont quoi Thierry Piriou remercie les services communautaires comme les services de l'Etat. Le projet peut bénéficier d'une aide correspondant à un dispositif mis en place par Morlaix Communauté, qui répond réellement aux attentes des entreprises et permet de porter la création d'emplois sur le territoire.*

*Ismaël Dupont lit dans la délibération que Morlaix Communauté s'engage à réaliser des bassins de rétention d'eau pour viabiliser le terrain avant cession, d'un coût important de 235 000 € HT. Ismaël Dupont s'interroge sur l'opportunité d'une aide complémentaire à l'immobilier d'entreprise dans la mesure où Sermeta est une entreprise qui fait des bénéfices. Certes il y a de l'activité et des emplois créés, l'entreprise continue à se développer sur le territoire de Morlaix Communauté, mais est-il indispensable d'octroyer des aides publiques pour accompagner cette extension immobilière ?*

*Thierry Piriou remercie Ismaël Dupont pour cette remarque tout à fait entendable. La participation par un dispositif inscrit dans les statuts de Morlaix Communauté vient en effet en complément d'une aide à la réalisation de travaux. Mais ce sont ces discussions et ces avancées qui permettent de pérenniser les entreprises sur le territoire.*

*Yves Moisan nuance le propos : l'aide plafonnée à 150 000 € dépend de critères d'éligibilité à examiner. Il faut aussi savoir que cette entreprise avait des conditions idéales pour se développer ailleurs, pas forcément très loin. Il faut aussi avoir présent à l'esprit qu'une collectivité retrouve du retour sur investissement très vite : l'entreprise Sermeta paye à Morlaix Communauté tout ce qu'elle doit. L'aide conforte la présence de l'entreprise sur Morlaix, et après les séismes vécus dans l'agroalimentaire, les élus sont heureux d'avoir des entrepreneurs comme Jo Le Mer qui ont permis de développer une nouvelle activité. C'est une chance de bénéficier d'une telle entreprise sur le territoire, avec un réel engagement local, alors que cela aurait très bien pu se passer ailleurs. Si ce n'avait été qu'une question financière, l'intérêt de l'industriel n'était pas forcément de rester ici.*

*Bernard Guilcher, en tant que plus ancien de l'assemblée, rappelle l'historique : en 1992, quand Jo Le Mer cherchait à s'installer, il devait aller à Dunkerque ou Rennes. Les élus lui ont rappelé qu'il était un gars du pays et qu'il devait s'installer sur Morlaix. La ville de Morlaix a beaucoup travaillé à le fixer à Morlaix. C'était à l'époque difficile où la Manu fermait.*

*Christian Le Manach se réjouit que cette extension se réalise, au-delà de la question du bassin de rétention. La commune de Plouégat-Guerrand accueille beaucoup de couples qui s'installent et construisent sur cette partie trégorroise, dont les conjoints travaillent l'un chez Sermeta côté Morlaix, l'autre à Lannion. C'est un peu le pendant de la zone du Launay, et c'est une bonne chose que ce secteur ne soit pas oublié.*

*On a du mal à mesurer ces retombées indirectes, mais elles sont réelles, confirme Thierry Piriou.*



*Ismaël Dupont se réjouit également qu'il y ait du développement industriel sur Morlaix et ne remet pas du tout en cause l'aspect novateur de Sermeta, de Jo Le Mer. La cession du terrain est une bonne chose. Ismaël Dupont votera la délibération, mais se pose plus de question sur l'aide potentielle évoquée, pour une entreprise qui fait des bénéfices et qui est capable d'acheter elle-même ces locaux.*

*Thierry Piriou souligne, comme l'a dit Ismaël Dupont, que l'aide à l'immobilier est mentionnée dans cette délibération à titre d'information pour que l'ensemble des éléments soit connu. Elle aurait pu ne pas l'être. Et si l'entreprise devient éligible, le sujet reviendra en conseil communautaire, car il y a une délibération pour chaque application du dispositif.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## **Délibération D19-127**

**Objet : ZI de Keriven (Saint-Martin-des-Champs) - Requalification et extensions**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Hervé Richard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Après avoir élaboré un Schéma Territorial des ZAE (zones d'activités économiques), prévoyant notamment une politique interventionniste sur les espaces économiques dégradés et une extension raisonnée des nouveaux sites pour les ZAE, Morlaix Communauté met en œuvre son programme de requalification et / ou d'extension de ses différents espaces économiques.

La zone de Keriven à Saint-Martin-des-Champs est une zone mixte à dominante industrielle datant des années 60. Raccordée au fer, il s'agit de la seule zone logistique pour le pays de Morlaix. Aussi, elle est identifiée comme site d'intérêt stratégique. Celle-ci a également la particularité de combiner pour son développement futur à la fois de la restructuration et de l'extension. Les 73 hectares ont connu plusieurs phases de développement et de mutation au fil des décennies. Forte de ses 75 entreprises et environ 600 salariés, l'idée est d'initier une démarche « pilote » sur la ZAE de Keriven qui pourra ensuite être déclinée et adaptée à d'autres espaces nécessitant de nouvelles dynamiques (La Boissière, Launay, etc.).

### ➤ **Un projet de restructuration d'ensemble**

Depuis quelques années, l'EPF (établissement public foncier de Bretagne) accompagne les collectivités dans leurs projets visant à l'économie du foncier. Morlaix Communauté souhaitant se donner les moyens de maîtriser le foncier dans ses espaces économiques, l'EPF est apparu un acteur incontournable pour la réussite d'un projet de requalification.

En avril 2018, Morlaix Communauté a pris contact avec l'EPF dans le but de signer une ou plusieurs conventions afin de mener des opérations sur plusieurs sites identifiés potentiellement à reconvertir en cofinçant des missions d'études et de portage foncier.

Cette zone connaît une baisse de qualité de ses équipements (espaces publics, réseaux...) ainsi qu'une évolution de son bâti économique. Les bâtiments industriels ont été remplacés par des hangars, entrepôts de stockage ou friches. Les activités y sont très diverses puisque l'entrée principale de la zone, ayant fait l'objet d'une requalification bénéficiant aujourd'hui d'une façade

commerciale. Cet espace économique connaît une dynamique positive, notamment par les dernières installations et projets d'extensions portés par Morlaix Communauté, qui doit être confortée. Aussi, ce site constitue un espace idéal pour expérimenter une restructuration d'ensemble et s'adapter aux nouveaux besoins des entreprises.

Dans le cadre du projet de revitalisation et de requalification partielle des espaces publics de Keriven, l'EPF propose le financement des études à hauteur de 30 % dans la limite de 10 000€.

L'étude a été estimée à 45 000 € pour 4 phases allant du diagnostic à la construction d'un projet opérationnel de requalification chiffré. De plus, des conseils architecturaux et paysagers pourront être proposés aux entreprises volontaires afin d'optimiser et améliorer certains lots ou parcelles privées.

### ➤ Un projet d'extension

Morlaix Communauté a initié un projet d'extension de la ZAE de Keriven dans sa partie nord-ouest en 2018, afin de permettre le développement d'entreprises déjà implantées dans la ZAE. Des lots visibles et de contenance intermédiaires permettent de compléter l'offre de lots et offrir un véritable parcours résidentiel aux établissements au sein même de cette zone d'activités. Afin de compléter cette offre, une nouvelle phase d'extension est proposée plus au sud.

Le repositionnement de plusieurs entreprises en développement historiquement implantées sur Keriven donnera une image dynamique de la ZAE tout en libérant des espaces stratégiques dans la partie historique, objet de la requalification.

À ce stade d'esquisse, le montant estimatif des travaux (voirie et réseaux) est d'environ 300 000 € (extension 2).

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **de lancer une consultation pour la restructuration et l'optimisation foncière au sein de la ZAE de Keriven avec l'assistance de l'EPF Bretagne,**
- **d'autoriser la demande de subvention auprès de l'EPF Bretagne sur l'étude de restructuration,**
- **de lancer une maîtrise d'œuvre pour les différentes phases d'extension de la ZAE de Keriven,**
- **d'autoriser le dépôt d'un ou plusieurs permis d'aménager en fonction des phases d'extension du projet.**

*En introduisant cette délibération et celles à suivre, Thierry Piriou estime important de préciser qu'au travers de la prise de compétence « zones d'activités économiques », Morlaix Communauté s'est engagée à porter un regard global sur l'ensemble des zones d'activités du territoire. Il est devenu aujourd'hui évident que cette zone d'activités de Keriven, qui date de plus de 60 ans, installée en pleine centralité urbaine, un petit peu coincée et vieillissante, malgré quelques travaux dans l'entrée, a besoin d'un coup de neuf. Des hectares disponibles ont été recensés : friches à reprendre, ou disponibilité directe de foncier. Cette zone de 73 ha accueille 75 entreprises et environ 600 salariés : elle est importante pour le territoire et mérite que l'on s'y intéresse de très près. La collectivité et les acteurs économiques qui la sollicitent pour porter des projets peuvent ensemble la redynamiser. Il faut à tout prix les accompagner dans cette démarche. Hervé Richard présente ensuite la délibération.*

*Claude Poder souhaite savoir s'il y a des friches ou des terrains utilisables pour l'installation dans cette zone bâtie de Keriven.*

*Il y a aujourd'hui des friches et des terrains identifiés comme étant plus ou moins commercialisables, répond Hervé Richard. Mais Morlaix Communauté n'a pour le moment pas la maîtrise foncière de ces terrains, donc l'objectif est de récupérer en partie la maîtrise foncière sur ces friches et terrains.*

*Thierry Piriou résume la question : comment faire pour requalifier ces zones d'activités au profit de discussions que pourraient avoir les élus en terme d'acquisition de foncier et de friches que Morlaix Communauté pourrait valoriser.*

*Bernard Guilcher précise qu'il s'agit ici de la première zone intercommunale d'activités de Bretagne.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-128**

**Objet : ZI de Keriven (Saint-Martin-des-Champs) - Cession de terrain au groupe SPIE Probia Ingenierie**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Hervé Richard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Le groupe SPIE, leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications, a finalisé l'acquisition de Probia Ingénierie en juillet 2017.

Fondée en 2006 et basée à Saint-Martin-des-Champs (ZI de Keriven), Probia Ingénierie (9 salariés) est une société spécialisée dans la conception et la réalisation d'équipements industriels automatisés pour la transitique (*ensemble des opérations permettant le convoyage, le transfert et la manutention de matières, de produits*). Active principalement dans l'Ouest de la France, la société réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 3 millions d'euros, principalement auprès de clients dans le secteur de l'agro-alimentaire.

L'acquisition de Probia Ingénierie permet de proposer une offre complète répondant aux attentes des acteurs de l'industrie agro-alimentaire. La réputation de Probia Ingénierie et ses relations privilégiées avec les acteurs de cette industrie permettra de renforcer la position de SPIE dans ce secteur et l'aidera à conquérir de nouveaux marchés.

SPIE avait déjà acheté en 2010 une autre société qui réalise des ensembles électromécaniques, incluant des solutions robotiques et des automatismes, pour les industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique.

Le groupe SPIE souhaite regrouper ces deux activités sur un même site. L'extension de la ZI de Keriven répond à leurs besoins. SPIE se porte acquéreur d'un terrain d'environ 7 200 m<sup>2</sup> de foncier pour construire un bâtiment d'environ 3 500 m<sup>2</sup> d'ateliers et 300 m<sup>2</sup> de bureaux. L'opération immobilière serait confiée à un investisseur. L'emprise du projet est décalée afin de créer un autre lot entre le projet de SPIE et entreprise Took Took.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

*Vu l'avis de France Domaine n° 2019-254V0729 du 26 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le principe de cession d'un terrain d'environ 7 200 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée section AK n° 279 p situé ZI de Kériveren sur Saint-Martin-des-Champs au prix de 20 € HT le m<sup>2</sup>, à la société SPIE, ou tout autre personne physique ou morale qui s'y substituera pour le même objet,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte définitif, ainsi que tout document à intervenir,**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D19-129**

**Objet : ZI de Keriven (Saint-Martin-des-Champs) - Cession de terrain à la société Bondu - Mission de maîtrise d'œuvre extension**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Hervé Richard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La société Bondu est créée en 1957 avec la reprise d'un négoce de levures sur Morlaix. Dès 1963, l'entreprise s'installe à Keriven, dans les locaux actuels, pour une activité de commerce alimentaire de proximité. En 1980, une nouvelle branche « matériel et équipement » permet de diversifier les activités. En 2003, Bondu intègre le groupe Even puis Legeay en 2006. Partenaire privilégié de l'artisanat des métiers de bouche, le Groupe Bondu assure l'approvisionnement en matières premières et fournitures des boulangers, pâtisseries, chocolatiers, traiteurs, restaurateurs. Bondu s'attache à répondre aux besoins des départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Tous les produits réceptionnés sont tracés de l'entrepôt jusqu'à leur livraison. Grâce à des entrepôts tri température, et à une flotte de 35 camions de livraison, la livraison est assurée à J+1 ou J+2 après commande.

La société Bondu a la volonté de se développer et de proposer une nouvelle chaîne de production. Pour cela, il s'agit de construire et aménager une réelle plate-forme logistique adaptée au développement de son activité. Le site devra comporter une entrée poids lourds distincte de celle des véhicules légers.

L'extension de la ZI de Keriven répond à leurs besoins. La société Bondu se porte acquéreur d'un terrain d'environ 9 500 m<sup>2</sup> de foncier pour construire un bâtiment d'environ 2 800 m<sup>2</sup> d'emprise au sol dont 500 m<sup>2</sup> de bureaux.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

*Vu l'avis de France Domaine n° 2019-254V0730 du 26 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le principe de cession d'un terrain d'environ 9 500 m<sup>2</sup> issu des parcelles cadastrées section AK n° 279 p et 280 p situé ZI de Keriven sur Saint-Martin des Champs au prix de 20 € HT le m<sup>2</sup>, à la société Bondu, ou tout autre personne physique ou morale qui s'y substituera pour le même objet,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte définitif, ainsi que tout document à intervenir,**

*Thierry Piriou remarque que Morlaix Communauté n'en est qu'à l'aube de la démarche de requalification de la zone, mais que déjà des entreprises implantées souhaitent faire croître leur activité. On peut donc penser qu'une fois requalifiée, la zone de Keriven attirera très largement.*

*Christian Le Manach demande si on a déjà une idée de l'entrée et de la sortie de la circulation dans cette zone où devraient s'implanter ou se développer des entreprises.*

*Le sujet a déjà été évoqué dans cette assemblée, répond Hervé Richard. La rue qui dessert aujourd'hui Took-Took va être déviée pour clarifier l'entrée de la zone à côté de chez Eiffage. La réflexion n'est pas allée plus loin car une étude sera faite avec l'EPF.*

*François Hamon remarque qu'il faudra également travailler l'accès à la voie express. Il n'y a pas aujourd'hui d'échangeur complet avec Kériveren. Dans le PLUi en cours d'écriture, un emplacement est réservé pour mettre en œuvre cet échangeur complet déjà utilisé depuis 2008. Restent à trouver les financeurs.*

*La question des échangeurs partiels est actuellement travaillée pour Langolvas et Saint-Martin-des-Champs, répond Thierry Piriou. Il faut régler cette question car si l'on veut de l'attractivité, il faudra avoir un accès de la voie express sur ces zones d'activités de proximité, donc très attractives.*

*Aujourd'hui, la zone du Launay est encombrée par des véhicules qui filent vers la zone de Keriven ou vers le sud de l'agglomération, ajoute François Hamon.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-130**

**Objet : ZAC Saint-Fiacre (Plourin-lès-Morlaix) - Avenant à la convention d'aménagement avec la SAFI**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Dès 2008, Morlaix Communauté a décidé d'élaborer un projet d'aménagement d'ensemble sur le secteur Saint Fiacre / kergaradec à Plourin-lès-Morlaix. Une phase de concertation a précédé la création de la ZAC par délibération du 22 septembre 2008. Sur une superficie de 15 hectares, ce sont deux grands secteurs qui sont proposés à l'aménagement :

- ✓ l'un au nord, de 6 hectares, à proximité du centre hospitalier destiné à recevoir des activités tertiaires-santé ainsi que des îlots d'habitat collectif et individuel,
- ✓ l'autre au sud, de 9 hectares, ayant vocation à accueillir principalement des activités commerciales et de loisirs ainsi qu'un îlot d'habitat individuel.

Le développement de la zone nord s'est réalisé de manière progressive sur la partie logement ainsi que sur le secteur médico-social. Il reste 4 lots disponibles sur ce secteur.

Sur la partie sud, un parc récréatif a été aménagé à proximité immédiate du centre aquatique ainsi qu'un ensemble de logements individuels. Il reste 6 lots disponibles sur la partie commerciale.

Morlaix Communauté a confié à la SAFI, par délibération du 2 mars 2009, une concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de Saint-Fiacre-Kergaradec. Cette concession d'une durée de dix ans a pris effet à compter du 10 avril 2009.

Étant donné la fin de concession, il est proposé un avenant de prorogation à la concession d'aménagement afin de modifier la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2020. La prolongation de la durée de la concession permet de finaliser les travaux d'aménagement de la zone nord et sa commercialisation.

Cet avenant est également l'occasion d'actualiser le coût de l'opération et les participations de chacun.

Le CRACL (compte rendu annuel à la collectivité) validé par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2018, reprend un coût total d'opération de 4 115 469 € HT.

Aussi la participation de la collectivité doit être mise à jour (article 16,4 de la convention avec un montant de 1 139 934 € à inscrire dans l'avenant de prorogation de la concession d'aménagement).

La délibération du 2 mars 2009 acte également le principe de participation du concédant qui fait l'objet d'une répartition entre Plourin-lès-Morlaix et Morlaix Communauté.

Cette convention de partenariat attenante au traité de concession a été signée le 30 septembre 2009. Elle prévoit une participation des collectivités selon une répartition définie à raison de 65 % pour Morlaix Communauté et 35 % pour Plourin-lès-Morlaix.

L'avenant à la convention de partenariat doit également remettre à jour les montants et participation de Morlaix Communauté et Plourin-lès-Morlaix sous la forme suivante :

- ✓ participation de Morlaix Communauté (65 %), soit .....740 957,10 € HT,
- ✓ participation de Plourin-lès-Morlaix (35 %), soit .....398 976,90 € HT.

*Vu la délibération D08-22 du 18 février 2008, portant initiative de la création de la ZAC Saint-Fiacre - Kergaradec et précisant les modalités de la concertation,*

*Vu la délibération D08-162 du 22 septembre 2008, par laquelle le Conseil de Communauté a dressé le bilan de la concertation préalable puis approuvé le dossier de création de la ZAC Saint- Fiacre – Kergaradec*

*Vu la délibération D08-163 du 22 septembre 2008, approuvant le montant prévisionnel de la participation de Morlaix Communauté et lançant la consultation pour le choix d'un aménageur,*

*Vu la délibération D09-032 du 2 mars 2009 désignant le concessionnaire et portant sur le traité de concession avec la SAFI et la convention de partenariat attenante entre Plourin-lès-Morlaix et Morlaix Communauté,*

*Vu la délibération D18-226 du 17 décembre 2018, présentant le CRACL 2017 de la ZAC Saint- Fiacre – Kergaradec, détaillant le bilan financier et mettant à jour la participation,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la prolongation de la durée de concession d'aménagement avec la SAFI jusqu'au 31 décembre 2020,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la concession d'aménagement prorogeant la durée et mettant à jour les coûts et la participation de la collectivité et les avenants suivants nécessaires à la finalisation de ce dossier,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat avec la commune de Plourin-lès-Morlaix, attenante à la concession d'aménagement afin de mettre à jour les participations.**

*Yves Moisan annonce au cours de sa présentation que le sujet reviendra après les vacances, car la SAFI a sollicité Morlaix Communauté pour être caution d'un emprunt de 800 000 euros pour que les travaux engagés puissent se poursuivre sans que la SAFI se retrouve en difficulté de trésorerie. Il fallait donc aujourd'hui une délibération plus précise pour permettre à la SAFI d'actionner les banques.*

*Délibération qui consiste aujourd'hui à approuver la prolongation de la durée jusqu'à fin 2020, précise Thierry Piriou.*

*Guy Pennec remarque que le développement nord de la zone est une belle réussite. Cependant les élus plourinois s'abstiendront. Ils ne voteront pas contre car ils sont d'accord avec le prolongement de la convention. Mais ils s'abstiendront, estimant qu'il y aura encore besoin de discussions : la participation communale qui devait être de 257 000 euros s'élève aujourd'hui à 398 000 €, et se pose la question de savoir à combien elle s'élèvera dans un an. Les élus plourinois estiment avoir besoin de discussions de fond car sur cette répartition 35% 65%, les taxes liées au foncier bâti et à l'habitat ne seront pas très importantes au regard de l'entretien de certains réseaux, de la voirie, des espaces verts... En tenant compte de ces charges annuelles, le retour sur investissement durera au moins 20 ans (18 à 22 ans).*

*Thierry Piriou entend avec beaucoup de satisfaction que la commune de Plourin-lès-Morlaix s'engage à prolonger la convention avec la SAFI dans les mêmes conditions que la communauté : c'est ce qui importe aujourd'hui. La question financière est un réel sujet. La participation financière de Morlaix Communauté a augmenté dans les mêmes proportions que celle de Plourin-lès-Morlaix. Il y a toujours matière à discuter, ce à quoi la porte n'est jamais fermée. Il y aura donc une discussion, avec un état des lieux dans sa totalité.*

**Décision du Conseil :** adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 abstentions et Jean-Paul Vermot ne participe pas au vote).

---

#### **Délibération D19-131**

**Objet : Cession d'un local à Henvic à la SARL Serdo (Maisons et Services)**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté, le lieu pour entreprendre "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**  
**Nombre de membres titulaires présents : 42**  
**Nombre de pouvoirs : 3**  
**Nombre de représentations: 1**  
**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff  
**Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou  
**Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Iriren par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Morlaix Communauté est propriétaire depuis 2005 d'un bâtiment artisanal isolé de 450 m<sup>2</sup>, édifié en 1985, sur une parcelle de 2 000 m<sup>2</sup>, composé d'une partie atelier et de bureaux, situé ZA du Band à Henvic.

Cet ensemble immobilier a été occupé pendant neuf ans par un atelier de voilerie ; puis loué à une société d'usinage jusqu'en juin 2017.

Ces derniers mois plusieurs visites de ce bâtiment ont été organisées par Morlaix Communauté, pour des porteurs de projets intéressés par la vente ou la location, sans que celles-ci aboutissent.

En avril 2019, Monsieur et Madame Rozec, dirigeants de la SARL Maison et Services, sollicitent Morlaix Communauté dans le cadre d'une recherche d'un local adapté au développement de leurs activités.

Prestataire de services auprès des particuliers en matière de nettoyage, ménage et jardinage, la société franchisée « Maison et services », agréementée SAP (Service à la Personne), a été créée en juillet 2016.

Actuellement le siège de l'entreprise est basée ZI de Keriven à Saint-Martin-des-Champs, dans un bâtiment partagé pour la partie « bureaux » et dispose d'un entrepôt à Mespaul pour l'activité espaces verts.

Depuis sa création la société connaît une progression constante de son chiffre d'affaires. Cette croissance est liée en grande partie à un fort développement de l'activité d'entretien des espaces verts dont le secteur d'intervention se situe essentiellement entre Plouescat et Plourin-lès-Morlaix.

Compte tenu de cette zone de chalandise, de la volonté de regrouper sur un même site l'atelier et les bureaux administratifs, le bâtiment ZA du Band à Henvic répond aux nouveaux besoins de l'entreprise : localisation et surface.

*Vu l'avis de France Domaine n° 2019-079V0615 du 5 juin 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le principe et les conditions de vente au prix de 102 000 € net vendeur au profit de la SARL Serdo ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant pour le même objet et dans les mêmes conditions de l'ensemble immobilier sus désigné, cadastré section A n°1046, d'une contenance de 2 014 m<sup>2</sup>, classé en zone Ui au PLU de la commune, composé d'un bâtiment de 450 m<sup>2</sup> dont 390 m<sup>2</sup> d'atelier et 60 m<sup>2</sup> pour la partie bureaux et sanitaires,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les actes à intervenir.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D19-132**

**Objet : CRT de Morlaix - Attribution d'une subvention d'ACI 2019**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 11 " Inventer de nouvelles économies "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Auréan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Depuis 1995, le CRT (centre de ressources techniques) de Morlaix accompagne les industriels du grand ouest dans leurs processus de qualité et innovation : métrologie, étalonnage d'instruments de mesure, expertise 3D, ingénierie (contrôle, conformité pièces, prototype, innovation produits, process), conseil et formation, tomographie, gestion de parcs d'instruments. Le CRT compte neuf salariés et son budget prévisionnel 2019 s'élève à 859 041 €.

Le CRT Morlaix en tant que CIT (centre d'innovation technologique) bénéficie d'un soutien financier de la Région Bretagne et de Morlaix Communauté dans le cadre d'un programme d'ACI (actions d'animation et de conseil en Innovation).

Le CRT :

- collabore avec des groupes ou PME de production des secteurs de la mécanique, plasturgie, électronique, automobile, télécommunications, nautisme, aéronautique... et des entreprises locales (ex : Inéo). Ce qui représente plus de 650 entreprises industrielles principalement basées en Bretagne ;
- réalise des prestations payantes auprès des entreprises clientes. Le chiffre d'affaires est stable. Le prévisionnel prévoit un chiffre d'affaires de 675 878 € en 2019 ;
- accompagne les entreprises dans le développement de produits industriels : analyse et choix de matériaux, conception-reconception... ;
- en marge des activités marchandes qui représentent plus de 75 % du chiffre d'affaires, propose ses compétences et ses conseils aux PME/PMI bretonnes. Ces missions concernent l'ensemble des activités au CRT Morlaix : étalonnage, contrôle/expertise 3D, ingénierie ;
- réalise ainsi des missions d'ACI dans le cadre d'activités dites économiques :
  1. étalonnage d'instruments de mesure (dimensionnel, couple, pression, température), gestion de parcs d'instruments des clients,
  2. contrôles/expertises 3D de pièces via tomographie, numérisation laser, contrôles optiques et par contacts,
  3. ingénierie de choix de matériaux, aides à la conception et à la réalisation de prototypes.
- propose également ses compétences R&D non marchandes aux porteurs de projets tels que de l'analyse de santé matière, du choix des matériaux, de la conception et de la rétro-conception. Il analyse les besoins du porteur de projet en termes de validation de la pièce (fonction de la pièce, process de fabrication et de contrôle...). Il l'accompagne également dans des problématiques aussi diverses que la validation métrologique de prototype, l'identification de partenaire, le choix d'équipement, de logiciel CAO, ...

Le programme d'ACI 2019 est le suivant :

- prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif) :
  - ✓ veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée...,
  - ✓ animations techniques menées avec les partenaires stratégiques (dont croisement de filières)...



- ✓ animations techniques et diffusions technologiques menées par le CIT,
- ✓ réseaux et contributions aux politiques publiques,
- sensibilisation, émergence, structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel).

Le budget 2019 du programme d'ACI est de 205 500 € (2,3 équivalents temps plein affectés). La Région Bretagne est sollicitée à hauteur de 120 000 €, dans le cadre d'une convention innovation entre la Région et la CCI MBO.

*Vu le Schéma de Développement économique adopté le 20 septembre 2010, orientation fondamentale « Accompagner les filières industrielles et d'excellence », Action « Poursuivre le soutien au Centre de Ressources Techniques de Métrologie de Morlaix »,  
Vu le CPER (contrat de plan État-Région) Bretagne 2015-2020,  
Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'attribuer une subvention plafonnée à 30 000 € en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest, délégation de Morlaix, au titre du programme d'animation et de conseil en innovation du CRT Morlaix, pour l'année 2019,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante et les éventuels avenants à intervenir.**

*Yves Moisan précise que le CRT a étendu ses interventions sur territoire national et annonce que Morlaix Communauté sera sollicitée par le CRT pour de nouveaux investissements, ce qui fera l'objet d'une délibération à l'automne prochain. Il invite les élus à visiter le site, très intéressant.*

*Thierry Piriou souligne l'effort fait par le CRT pour équilibrer son budget, portant à 75 % la part des activités marchandes dans son chiffre d'affaires, grâce à une démarche de commercialisation forte.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-133**

**Objet : Convention de programmation et de suivi des déploiements FttH (Morlaix et Saint-Martin-des-Champs) entre État / collectivités / SFR**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 4 " Un accès aux services pour tous "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Les collectivités territoriales de Bretagne et l'Etat ont adopté, lors de la conférence numérique du 4 avril 2011, le SCORAN (Schéma de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique du Territoire), qui fixe l'ambition partagée d'un aménagement numérique équilibré du territoire.

Cette ambition partagée est d'atteindre un accès en fibre optique pour tous (de type FTTH). L'ambition retenue est de « disposer à terme d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et

innovations numériques et de les rendre disponibles aux habitants, entreprises et administrations en Bretagne ».

Cette ambition se décline en cinq objectifs structurants :

- un réseau pérenne d'infrastructures en capacité de supporter tous les services et innovations numériques ».
- le 100 % Très Haut Débit à tarif pertinent et accessible à tous est incontournable à horizon 2025 ».
- le support fibre jusqu'à l'abonné (FTTH) est l'objectif de long terme (2030). Des technologies alternatives seront mobilisées comme solution temporaire en raison des délais de déploiement du FTTH pour l'ensemble du territoire ».
- l'intervention publique vient compléter l'initiative privée : il n'y a pas d'intervention publique là où un déploiement privé est annoncé et garanti ». Les solutions d'optimisation de cette complémentarité seront recherchées dans le souci notamment d'assurer la maîtrise des coûts (péréquation) et des calendriers.
- certains sites prioritaires parmi les sites d'intérêt éducatif, économique ou de service public seront déployés en avance de phase ». Les sites prioritaires identifiés seront précisés dans la conception opérationnelle du projet en tenant compte d'éventuelles spécificités locales.

Ce SCORAN a été précisé dans les SDTAN (Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique), réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de chacun des quatre départements bretons. Le SCORAN et les quatre SDTAN expriment l'ambition publique pour le déploiement du très haut débit et du FTTH sur le territoire breton. Ce déploiement est un acte structurant d'aménagement du territoire.

La convention s'inscrit dans la continuité de ce cadre partagé.

L'un des enjeux de la présente convention est d'établir un cadre de suivi des déploiements du très haut débit à l'échelle régionale. Cette approche globale est complémentaire de déclinaisons territoriales. Ainsi, en cohérence avec la présente convention cadre, des modalités de déploiement spécifiques conclues localement pourront faire l'objet d'une formalisation entre parties prenantes (par exemple sous forme de convention d'application dédiée à un territoire particulier). De plus, des comités de suivi locaux réguliers pourront être organisés en complément des comités de suivi prévus à l'échelle régionale.

La convention porte sur les communes en « zone conventionnée » (zone très dense ou moins dense) pour lesquelles les déploiements fibre optique sont assurés par des opérateurs de réseaux privés.

Plusieurs territoires bretons ont fait l'objet d'un transfert dans le cadre d'un accord national entre opérateurs. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Orange a transféré à SFR les réseaux fibre optique en cours de déploiement sur les communes de Concarneau, Douarnenez, Morlaix (10 394 locaux) et Saint-Martin des Champs (2 890 locaux) et des communes de Rennes Métropole. Le nombre de locaux à déployer au total par SFR est de 83 608.

Le calendrier prévisionnel prévoit un début des travaux en 2019 et un achèvement en 2020. Il convient de préciser qu'il s'agit d'un volume de locaux programmés. S'agissant des locaux raccordables, les volumes prévisionnels sont les suivants : 2019 = 45 % / 2020 = 92 % / 2021 = 95 % / 2022 = 100 %

La convention régie les engagements respectifs de l'ORC (opérateur de réseau conventionné), à savoir SFR et les collectivités (mesures d'accompagnement aux déploiements des réseaux FttH).

Les signataires sont l'État, la Région Bretagne, le syndicat mixte Mégalis Bretagne, les départements concernés (35, 56, 29), les intercommunalités et les villes concernées.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH, entre l'État, la Région, SFR et les collectivités locales concernées,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention et les éventuels avenants à intervenir ainsi que tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.**

*Yves Moisan précise que c'est une décision d'État qui a amené ce changement d'opérateur pour quelques villes de Bretagne. Le Président de Région et la Préfète de Région se sont engagés sur les objectifs et ont témoigné de la volonté d'accélérer les choses, bien ralenties en 2018 avec l'opérateur Orange puis avec ce transfert, sur ces territoires. On peut noter que des travaux se sont déployés récemment sur Saint-Martin-des-Champs et Morlaix. Un point pourra être fait en octobre au moment de la prochaine commission de développement économique.*

*Jean-Michel Parcheminal signale que les mêmes retards s'observent en milieu rural. La vague Plounéour-Ménez Saint-Thégonnec bloque. Côté versant morlaisien des crêtes, cela n'avance pas. Jean-Michel Parcheminal craint pour les vagues suivantes.*

*Cela fait des retards qui se cumulent, remarque Thierry Piriou.*

*Yves Moisan réprecise qu'il parle ici du pôle urbain. Il faut en effet surveiller cela de près.*

*On peut craindre en effet que tout le retard pris ne soit pas récupéré, poursuit Thierry Piriou.*

*François Hamon pointe la problématique de ce dossier : les élus n'ont aucune visibilité sur les travaux réalisés par les opérateurs quels qu'ils soient. Ce n'est pas simple vis-à-vis des administrés. Le pôle culturel du Roudour n'a par exemple pas été fibré par Orange. La réponse est arrivée fin décembre 2018 : c'est du fait que le Roudour n'a pas de numéro d'adresse. Donc Orange, dans son référentiel, ne pouvait pas le raccorder. Il faut donc que dans tous les hameaux, les habitations soient numérotées, sinon elles ne seront pas raccordées.*

*Il faut être attentif aux exigences des déployeurs de projet, sous peine de passer à côté de l'attribution de fibre, confirme Thierry Piriou. Il faudrait échanger dans le détail. Et lancer des campagnes de numérotation dans les communes rurales...*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-134**

**Objet : Avenant de prorogation à la convention d'objectifs 2016-2019 de la Maison du tourisme**  
*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 10 " Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La convention d'objectifs et de financement avec la Maison du tourisme 2016-2019 arrivant à échéance le 30 juin 2019, il est proposé de la prolonger de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Un bilan de la convention 2016-2019 sera dressé et une nouvelle convention sera rédigée et soumise au Conseil de Communauté d'ici à décembre 2019.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la prolongation de la convention d'objectifs 2016-2019 avec la Maison du tourisme,**
- **de poursuivre le versement de la subvention 2019 selon les modalités prévues à la convention initiale,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant de prorogation.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-135**

**Objet : Approbation du compte administratif 2018 de la Maison du tourisme**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 10 " Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts "*

Rapporteur Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**  
**Nombre de membres titulaires présents : 42**  
**Nombre de pouvoirs : 3**  
**Nombre de représentations: 1**  
**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Morlaix Communauté a créé en 2007 un office de tourisme communautaire, sous le statut d'EPIC (établissement public industriel et commercial), dénommé Maison du tourisme Baie de Morlaix–Monts d'Arrée.

Morlaix Communauté lui confie les missions suivantes :

- **accueil et information des touristes** : collecter et hiérarchiser l'information touristique, accueillir physiquement, par téléphone, par correspondance, virtuellement et en mobilité les visiteurs mais aussi la population locale, développer des sites internet et applications mobiles pour faciliter les séjours (avant, pendant, après) et mieux diffuser l'offre touristique et commerciale du territoire,
- **promotion touristique** du territoire de la communauté d'agglomération et de la destination en cohérence avec le comité départemental du tourisme et le comité régional du tourisme,
- contribution dans la **coordination** des interventions des divers partenaires du développement touristique local, apporteur d'affaire pour les professionnels, fédérer et accompagner les professionnels, structurer et contribuer à qualifier l'offre, impliquer les habitants,
- **mise en œuvre de la politique locale du tourisme** et des programmes locaux de développement touristique (réalisation de diagnostic, d'étude de faisabilité, plan d'actions), notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques,
- **commercialisation** des prestations de services touristiques, proposer un programme de visites guidées, concevoir des produits touristiques (pass, séjours « packagés » pour individuels ou groupes), développer une boutique pour valoriser la production locale, gérer une billetterie pour les visiteurs et la population locale (spectacles, musées, visites, monuments historiques,...)
- **développer le tourisme événementiel et le tourisme d'affaires** : piloter des événements et manifestations sportifs, culturels ou musicaux, organiser des congrès et des séminaires professionnels et rechercher des clientèle d'affaires,
- **gérer des équipements touristiques collectifs** divers (hébergement, site culturel ou naturel, ...)
- **consultant** sur des projets d'équipements collectifs touristiques.

Le Conseil de Communauté du 4 juillet 2016 a approuvé la nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la Maison du tourisme 2016-2019 qui en définit le cadre de fonctionnement dans la stratégie communautaire.

De nouveaux enjeux se présentent, à savoir l'impact de la LGV sur les séjours touristiques à Morlaix et plus généralement, la problématique du transport (traitement du « dernier kilomètre »), l'adaptation de la taxe de séjour au nouveau contexte technologique (« uberisation » du tourisme), la gouvernance et la stratégie de la nouvelle destination (« Côte de granit rose - Baie de Morlaix ») en Bretagne, la commercialisation de l'offre touristique locale, la visibilité de l'offre touristique et commerciale au delà des offices de tourisme (Schéma d'accueil et de diffusion de l'information), la promotion touristique sur différents canaux (Internet, réseaux sociaux...).

## Retour sur 2018

Les dépenses de fonctionnement en 2018 ont été maîtrisées, par rapport au prévisionnel. Le déficit hors taxes constaté est de - 1 955 €, sur un budget global réalisé de 1 336 398 €, soit 0,1 % du total).

2018 a été une année très particulière pour plusieurs raisons :

- l'engagement dans une nouvelle stratégie digitale,
- l'investissement dans la coédition du Guide du Routard Baie de Morlaix.

Ces dépenses pouvaient potentiellement déséquilibrer le budget de fonctionnement de l'office de tourisme communautaire. Il a fallu renoncer à quelques opérations pour parvenir à garder une maîtrise financière des actions de l'office de tourisme.

L'autre grand enjeu a été la gestion des ressources humaines, en trois temps :

- des mouvements dans l'équipe (départ d'une salariée, absences pour maladie et congé de maternité, et, le recours à des contrats à durée déterminée, non renouvelés),
- un renfort d'expérience pour la commercialisation,
- un dialogue s'est ouvert entre les salariés, la direction et Morlaix Communauté sur l'évolution des carrières en interne, donnant lieu à un complément de financement, étalé en deux années, 2018 et 2019.

Enfin, à noter une évolution de 14,7 % des produits de services et ventes (TTC) entre 2017 et 2018, indiquant l'impact grandissant de l'office de tourisme sur l'activité locale. La stratégie "commercialisation", votée par le comité directeur, porte ses fruits : notamment auprès des clientèles en séjour et auprès des groupes (pour la première fois, un séjour d'une semaine, développement des excursions de centres de vacances...), sans oublier l'évolution des ventes de billetterie et la location des hébergements insolites de Carantec.

S'agissant de l'investissement 2018, on constate un résultat positif, moindre par rapport à 2017, un montant important ayant été consacré à la refonte du site internet.

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le compte administratif 2018 de la Maison du tourisme.**

*Ismaël Dupont demande ce qu'il en est de l'installation d'un panneau de valorisation du territoire sur la RN12, déjà évoquée en conseil communautaire ?*

*La réglementation à ce sujet est très stricte, répond Yves Moisan. Les autorisations sont difficiles à obtenir. Donc peut-être que ce sera mis en oeuvre...*

*Les demandes auprès des services de l'État n'ont pas abouti, confirme Thierry Piriou. Or il faudra passer à l'acte.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### Délibération D19-135

**Objet : Attribution d'une subvention à la CCI MBO Morlaix pour l'opération « Ma Bretagne, c'est par ici ! »**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 10 " Patrimoine, mer et nature : un territoire pour tous les goûts "*

Rapporteur : Yves Moisan

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé Taulé : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou  
**Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La CCIMBO, délégation de Morlaix a lancé en 2016 une opération de communication dénommée « Ma Bretagne, c'est par ici ! », qui proposait des contenus en ligne et une communication élargie aux produits locaux : chaque produit portant le QR Code de l'opération.

Cette campagne (72 000 €) a reçu le prix Cap Com' 2016. À noter que les films proposés en ligne ont été réalisés en partie avec des images tournées dans le cadre de Sensation Bretagne. Selon la CCI, la campagne a généré une visibilité du territoire qui peut être estimée à 111 000 €.

Deux agences de communication accompagnent la démarche (Windreport et agence de com Nouvelle Génération).

Pour élargir l'audience, il a été proposé en 2018 de compléter l'action par un nouveau programme :

- x actions de web marketing : 41 502 € HT,
- x diffusion de spots sur BFMTV : 66 070 € HT,
- soit un total de 107 572 € HT.

Les actions de web marketing consistaient à poursuivre la campagne de publicité sur les réseaux sociaux (page Facebook et Instagram), créer un jeu concours, une newsletter-mailing.

Pour la campagne BFMTV, diffusion sur deux semaines actives d'un spot de 20 secondes en mai 2018 (46 spots 100 % emplacements préférentiels dont 10 % en Prime Time).

La CCIMBO Morlaix a proposé de reconduire en 2019 le dispositif.

Le programme d'actions 2019 est le suivant :

#### Achats médias

- campagne publicitaire sur BFM TV : du 13 au 26 mai 2019 ( 45 spots diffusés sur des heures de grande écoute),
- campagne publicitaire sur Facebook : recrutement de fans : juin 2019,
- campagne publicitaire sur Instagram pour mettre en avant un jeu concours : second semestre 2019,
- sponsorship de contenus sur Facebook : toute l'année ;

#### Actions de promotions

- cibles social média : Grand Ouest et région parisienne,
- maintien des thématiques : Terre, Mer, Artisanat et Tourisme,
- transmission d'un guide de bonnes pratiques à tous les partenaires pour la transmission des contenus,
- création de nouveaux contenus : reportage vidéo drone, reportage photo,
- organisation d'un voyage avec trois influenceurs.

L'opération est menée avec l'appui de l'agence nantaise Windreport.

Morlaix Communauté est sollicitée à hauteur de 10 000 € (10 % du budget prévisionnel).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

#### Plan de Financement 2019 Campagne Ma Bretagne c'est par ici!

dépenses	en euros HT	recettes	en euros HT
Conseil, élaboration de la stratégie (windreport)	11 250 €	CCI MBO Morlaix ( fonds d'urgence)	81 275 €
Production (création de contenus, animation des supports, production des outils)(windreport)	27 050 €	Morlaix communauté	10 000 €
relation commerciales ( réunions techniques, suivi des actions...)(windreport)	4 500 €	Haut Léon Communauté	10 000 €
Achat d'espace- social Ads(windreport)	10 000		
Frais de déplacement(windreport)	760 €		
frais techniques pour tournage vidéo(windreport)	3 115 €		
campagne BFM TV(windreport)	44 600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>101 275 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>101 275 €</b>

*Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 17 juin 2019,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la participation financière à la mise en œuvre du deuxième volet de la campagne de marketing territorial initiée par la CCIMBO Morlaix « Ma Bretagne, c'est par ici ! »,
- d'approuver l'attribution d'une subvention à la CCIMBO Morlaix d'un montant de 10 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat et de financement correspondante ainsi que les éventuels avenants.

*Ismaël Dupont, comme l'an passé, ne votera pas cette délibération, sa rédaction présentant certaines audaces. Déjà, la communauté subventionne ainsi indirectement BFMTV. Ensuite, la visibilité du territoire est évaluée à 111 000 € : comment est-ce estimé ? En rapport avec les devis des agences de communication ? Ou avec l'apport de nouveaux touristes, voire de nouveaux entrepreneurs ? Cela paraît très osé de chiffrer cela, sans que l'on sache sur quoi cela s'appuie. La Bretagne a déjà une image reconnue en France et dans les pays voisins. On peut considérer qu'il y a une forme de concurrence entre les territoires bretons pour attirer les touristes et que le nord du Finistère n'est pas assez valorisé, mais autant Ismaël Dupont soutient sans réserve le projet du Guide du routard, autant cette opération lui semble discutable.*

*Annie Piriou a vu le spot sur BFMTV : il est magnifique, très beau, et donne vraiment envie de venir en Finistère.*

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

---

### Délibération D19-137

**Objet : Linéotim : tarification solidaire - Actualisation des tranches de quotient familial - Adoption du guide d'instruction pour l'accès aux droits à réduction**

Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 4 " Un accès aux services pour tous "

Rapporteur : Nathalie Bernard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, à l'occasion du lancement du nouveau réseau Linéotim, la tarification solidaire répond à l'objectif de proposer un dispositif plus juste qu'auparavant en privilégiant des tarifs sur la base des niveaux de ressources (bénéficiaire : le foyer) plutôt qu'une tarification sur la base du statut (bénéficiaire : le voyageur). Elle permet ainsi de garantir un plus large accès aux transports publics et de faciliter la mobilité quotidienne des personnes aux revenus les plus modestes.

La première année de mise en place présente un bilan encourageant :

- ✓ la tarification solidaire a trouvé son public : près de 900 bénéficiaires contre 300 avant la mise en place de cette tarification, au-delà des prévisions (800 bénéficiaires estimés initialement),
- ✓ les tarifs les plus bas bénéficient à une majorité de personnes (52 % des bénéficiaires : quotient familial < 405 €).

Le dispositif d'accès à la tarification solidaire repose sur 3 niveaux de réduction par rapport à l'abonnement plein tarif, correspondant respectivement à trois tranches de QF (quotient familial).

Ces tranches ont été définies sur la base de prestation perçue ou du plafond maximum à ne pas dépasser pour une personne seule :

- ✓ tranche 1 : < 405 € : bénéficiaire de l'AAH (allocation adulte handicapé) et personne seule bénéficiaire de l'ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées),
- ✓ tranche 2 : 406 €- 500 € : une famille monoparentale au SMIC avec deux enfants,
- ✓ tranche 3 : 501-600 € : personne seule au SMIC. Ce seuil permet aussi de respecter le code des transports qui institue une réduction de 50 % aux ayants droits de la CMU-C.

Une analyse des revalorisations des minimas sociaux, telles que décidées chaque année par la Loi de Finances, permet d'adapter les tranches de quotient familial au regard des impacts des évolutions sur le taux d'effort des ménages au coût du transport.

S'agissant des revalorisations décidées pour l'année 2019, il est constaté :

- ✓ une revalorisation de l'AAH en novembre 2018 portant son montant à 860 € soit un QF de 430 € pour une personne seule,
- ✓ une revalorisation de l'ASPA en avril 2019 portant son montant à 868 € pour une personne seule, soit un QF de 434 €,
- ✓ le SMIC et le RSA se voient appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 une augmentation égale à l'inflation (1,5 %). Le SMIC s'élève ainsi à 1 203 € net/mois, soit un QF de 602 €.

Ces évolutions nécessitent donc de modifier les tranches de QF pour permettre le maintien des bénéficiaires de la tarification solidaire dans le même niveau de réduction, à savoir porter :

- ✓ la tranche 1 : à 435 €,
- ✓ la tranche 2 de 436 € à 520 €,
- ✓ la tranche 3 de 521 € à 605 €.

Sur cette base, les tranches de quotient familial s'établiront comme proposé ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Par ailleurs, un guide d'instruction pour l'accès aux droits à réduction a été rédigé. Il a pour objet de préciser les modalités d'instruction des dossiers et de délivrance des titres de transport ainsi que les justificatifs nécessaires pour bénéficier de la tarification solidaire.

D'autre part, les mairies du territoire, premier lieu de proximité du service public et interlocuteurs directs de la population et de ces publics, jouent un rôle d'information de la population (supports d'information mis à disposition de l'accueil des mairies) et d'orientation des personnes vers l'agence Linéotim ou vers le service Mobilités de Morlaix Communauté.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 12 juin 2019.*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'actualisation des niveaux de quotient familial et de fixer les trois tranches de 0 à 435 € (tranche 1) ; de 436 € à 520 € (tranche 2) ; de 521 € à 605 € (tranche 3), avec une application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,**
- **d'approuver le guide d'instruction pour l'accès aux droits à réduction, joint en annexe.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-138**

**Objet : Changement de repreneur pour les cartons et les cartonnettes**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "*

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard



Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou  
**Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Morlaix Communauté est signataire de contrats de reprise pour les matériaux issus de la collecte sélective ; contrats conclus à l'issue d'une consultation lancée à l'échelle départementale.

Concernant les cartonnettes de collecte sélective et les cartons de déchèteries et commerçants (cartons bruns), le contrat a été conclu avec l'entreprise Véolia (D17-283 du 18 décembre 2017).

En 2018, l'entreprise a souhaité revoir le prix plancher de rachat des cartonnettes au vu des nouvelles exigences de qualité du marché chinois sur la commercialisation des cartons. Après étude de leur demande et négociations, un avenant au contrat a été signé et appliqué au 1<sup>er</sup> décembre 2018 : passage du prix plancher de 71 € la tonne à 62 € la tonne et fusion des contrats cartons et cartonnettes.

En mars 2019, Véolia a souhaité mettre fin au contrat au 31 mars 2019 en activant la clause de sauvegarde prévu au contrat. En effet, la situation du marché ne s'est pas améliorée et les prix de vente baissent encore.

Aussi, après concertation avec les autres collectivités finistériennes et afin de garantir le recyclage des cartons et cartonnettes, **il a été décidé de conclure un contrat avec la filière de reprise nationale REVIPAC** qui regroupe les fabricants de matériaux d'emballages, les fabricants d'emballages et les papetiers-recycleurs. Cette filière garantit l'écoulement en continu et le recyclage effectif en toute circonstance des produits conformes aux standards.

**Ce contrat a débuté au 1<sup>er</sup> avril 2019 et prendra fin en 2022** (date de fin de l'ensemble des contrats de reprise). Le repreneur désigné par REVIPAC est Smurfit Kappa PRF papeterie de Saillat (Limousin - Haute-Vienne).

**Le prix plancher est de 60 € la tonne pour les cartonnettes et de 80 € la tonne pour les cartons.** Il est à noter que Morlaix Communauté est déjà en contrat avec REVIPAC pour la reprise des briques alimentaires (tétrapack) à 10 € la tonne.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 30 avril 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le nouveau contrat de reprise, les éventuels avenants, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-139**

**Objet : Sotraval SPL et SEML - Rapport d'activité 2018**

*Projet de territoire Trajectoire 2025- -Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "*

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou  
**Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Morlaix Communauté a confié à Sotraval le traitement de ses déchets : ordures ménagères et emballages ménagers recyclables. Conformément aux dispositions contractuelles, Sotraval-SPL et Sotraval-SEML a produit les rapports d'activités de l'année 2018 pour le compte du groupement de collectivités actionnaires.

La structure communément appelée Sotraval est composée de deux parties : une SPL (Société Publique Locale) et une SEML (Société d'Économie Mixte Locale), qui sont administrées par un GIE (Groupement d'Intérêt Économique).

La Sotraval- SPL est une société publique issue de la scission de la SAEML Sotraval. Elle est détenue à 100 % par un groupement de collectivités territoriales du Nord Finistère dont fait partie Morlaix Communauté qui détient 1 157 actions sur 14 721, soit 7,86 %.

La Sotraval-SPL a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires et dans le cadre de contrats de quasi-régie, la réalisation de prestations liées au service public de traitement et de valorisation des déchets ainsi que la conception, la construction, le financement et la gestion des biens et droits affectés à ce service.

En ce sens, elle est liée avec chacun de ses actionnaires par :

- ✓ un contrat de quasi régie portant sur le traitement des OMR (pour Morlaix Communauté, cela représente environ 1,6 million d'euros par an) ;
- ✓ un contrat de quasi régie portant sur le traitement de la collecte sélective (pour Morlaix Communauté, cela représente environ 600 000 € et 3 400 tonnes par an).

Les actionnaires sont ainsi des clients de la Sotraval-SPL qui avec un effectif de 25 personnes, a réalisé en 2018, un chiffre d'affaires hors taxes de 18,8 millions d'euros. Les investissements nets se sont élevés à 404 000 € en 2018.

La Sotraval-SEML est également issue de la scission de la SAEML Sotraval, Son but est le traitement des déchets des entreprises.

Synthèse Compte SEML	2014	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires	2,2 millions d'euros	2,08 millions d'euros	2,06 millions d'euros	3,4 millions d'euros	3,5 millions d'euros
Bénéfice	202 000 €	575 000 €	836 000 €	854 000 €	858 000 €

*Considérant que la commission Environnement du 12 juin 2019 a pris acte des rapports,*

*Guy Pennec rappelle que la SPL est en charge du tri, tandis que la SAEML gère l'UV de Brest, qui n'est pas seulement un incinérateur et une cheminée : il y a toute une économie, un contrat de DSP à EcoChaleur de Brest pour vendre la chaleur, et le marché des mâchefers, après incinération. Il arrivera un jour où Morlaix Communauté devra reprendre sa quote-part de mâchefers à utiliser sur le territoire, la plateforme de Plabennec ayant régulièrement 20 000 à 30 000 tonnes sur plateforme. Une aide à la tonne paie le transport. Et il n'y a aucun problème à mettre ce produit en œuvre. L'incinérateur brûle intégralement 17 000 tonnes d'ordures ménagères. La Sotraval traite aussi des déchets industriels banals, et gère environ 80 000 tonnes de biomasse (20 000 tonnes produites à Morlaix Communauté). Les bénéfices sont affectés à la réserve légale (10 % du capital) et le reste, plus de 80%, à d'autres réserves légales permettant de limiter l'emprunt. Par exemple, il y aura en septembre plusieurs arrêts car la cheminée est percée (avec orientation des déchets sur Carhaix) et sa réparation coûtera plus de 5 millions d'euros. Il y aura aussi besoin de 7 à 8 millions d'euros pour mettre un tri optique et agrandir certaines parties du bâtiment, suite à l'extension des consignes de tri. Il faut donc des résultats. Morlaix Communauté est la deuxième en importance au capital après la métropole de Brest, même avec 7,86 % des actions. La Sotraval n'aurait pas pu voir le jour si Morlaix Communauté n'avait pas participé.*

Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport d'activité de Sotraval SPL et SEML.

#### **Délibération D19-140**

**Objet : Tarifs 2019 Eau potable pour la commune de Pleyber-Christ, à compter du 1er octobre 2019**

#### ***Projet de territoire Trajectoire 2025***

- *Priorité 4 - " Un accès aux services pour tous "*
- *Priorité 6 - " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "*

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Le contrat de délégation de service public confié à Suez Environnement pour l'eau potable à Pleyber-Christ arrive à échéance le 30 septembre 2019.

Faisant alors l'objet d'une gestion en régie, le service d'eau potable doit faire l'objet d'une nouvelle délibération pour fixer le tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Dans la situation d'un service géré en délégation de service public, le tarif antérieurement applicable comportait une part délégataire et une part collectivité.

Il est proposé de reprendre le tarif global :

- part fixe – abonnement :	91,55 € HT,
- part variable :	1,966 € HT : de 0 à 20 m <sup>3</sup> ,
	1,919 € HT de 21 à 120 m <sup>3</sup> ,
	1,813 € HT de 121 à 300 m <sup>3</sup> ,
	1,572 € HT de 301 à 15 000 m <sup>3</sup> ,
	1,500 € HT au-delà de 15 001 m <sup>3</sup> .

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 12 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver les tarifs Eau potable pour la commune de Pleyber-Christ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

*Guy Pennec précise que les tarifs ne changent pas. Et vont vers une harmonisation de la tarification des tranches, en réduisant le nombre de tranches, pour simplification.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D19-141**

**Objet : Conventions de partenariat 2019 avec le Syndicat Mixte du Haut Léon pour les actions GEMAPI et hors GEMAPI du bassin versant de la Penzé**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "*

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard

Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

### ➤ **Rappel du contexte**

La Directive Cadre Inondations a pour objectif de réduire et de gérer les risques qu'engendrent les inondations pour la santé humaine, l'environnement, les infrastructures et les biens. Elle vise également à créer un cadre commun permettant d'évaluer et de réduire les risques d'inondation sur le territoire de l'Union européenne.

La DCE (directive cadre sur l'eau) de l'année 2000 vise l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et en fixe le calendrier. L'atteinte de cet objectif sur le territoire nécessite des actions de reconquête.

Compte tenu des éléments connus, il a été reconnu que les politiques menées n'étaient pas suffisantes pour atteindre partout le bon état en 2015, le SDAGE 2016/2021 prévoit un report d'échéance à 2027 pour nos cours d'eaux.

Depuis une vingtaine d'années ces enjeux de la gestion qualitative et quantitative de l'eau sont pris en charge au travers des programmes de bassin versant. Le syndicat mixte du Haut Léon porte ces programmes sur le bassin de la Penzé et à l'échelle du SAGE Léon-Trégor.

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles dite loi Maptam au 27 janvier 2014, a créé une nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite GEMAPI.

Cette compétence est composée des missions visées au 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de l'article L.211- 7 du Code de l'environnement, à savoir :

- l'aménagement du bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien de cours d'eau, canal lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Une partie des actions menées sur le bassin versant de la Penzé ou le SAGE Léon-Trégor relève de cette compétence. En revanche, les actions de lutte contre les pollutions, de suivi de la qualité de l'eau, l'animation sont exclues du champ de la GEMAPI. Elles sont dites hors GEMAPI.

Afin de poursuivre l'intégralité des actions GEMAPI et hors GEMAPI engagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est prévu de signer deux conventions avec le Syndicat Mixte du Haut Léon, dans le cadre de l'article L5216-7-1 du Code général des Collectivités Territoriales.

Les participations 2019 de Morlaix Communauté au titre des actions GEMAPI et hors GEMAPI, s'élèvent respectivement à 19 620 € et 28 770 €.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 12 juin 2019,*

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la participation financière de Morlaix Communauté pour les actions GEMAPI et hors GEMAPI sur le bassin versant de la Penzé, pour l'année 2019,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les conventions de partenariat avec le Syndicat Mixte du Haut Léon.**

*Guy Pennec précise que le contrat territorial avec l'Agence de l'Eau sera renégocié en 2019 pour la communauté.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## Délibération D19-142

Objet : SAGE Baie de Lannion - Comité de bassin versant du Léguer Financements 2019

Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "

Rapporteur : Guy Pennec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

### ➤ Contexte

Le périmètre hydrographique du bassin versant du Léguer intersecte le périmètre géographique de Morlaix communauté. À ce titre et en qualité de producteur d'eau, Morlaix communauté est sollicité par Lannion Trégor Communauté pour participer au financement des actions pour l'année 2019.

### ➤ Projet de territoire d'eau du bassin versant du Léguer

Les enjeux du bassin versant du Léguer :

- ✓ le maintien du bon état de la masse d'eau et l'atteinte d'un fonctionnement biologique optimal de l'hydrosystème,
- ✓ la gestion durable de la ressource en eau (gestion quantitative, gestion des risques),
- ✓ la préservation et la restauration d'une biodiversité et d'un patrimoine naturel de qualité,
- ✓ le développement d'activités compatibles avec la mise en valeur d'un territoire qui a su faire de la qualité de ses eaux, de ses rivières, une richesse.

Les objectifs et actions qui en découlent sont déclinés dans le cadre d'un programme pluriannuel 2016-2021 : communication, actions agricoles, aménagements urbains et pratiques non agricoles, périmètres de protection de captages, bocage, zones humides et cours d'eau.

La mise en œuvre de ce programme est assurée par le Bassin Versant « Vallée du Léguer ». Cette nouvelle structure, regroupe l'ensemble des EPCI et producteurs d'eau du bassin versant, et délègue la Maîtrise d'ouvrage à Lannion Trégor Communauté.

Le montant total des dépenses en maîtrise d'ouvrage Bassin versant Vallée du Léguer s'élève à 1 159 970 € pour 2019 et le plan de financement prévisionnel se répartit de la façon suivante :

AELB		CR		CD22		Europe (FEADER) /État		Autres financements		Part MO locale restante	
%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant
29	330 726	13	150 830	3	35 493	16	187 118	8	95 119	31	360 684

Pour Morlaix Communauté, la participation 2018 s'est élevée à **12 467 €**.

La participation de Morlaix Communauté s'élève à 9 880 € pour l'année 2019.

### ➤ SAGE Baie de Lannion

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Baie de Lannion » est l'outil de planification de la politique de l'eau sur le territoire hydrographique couvert en totalité par des structures opérationnelles : le Comité des bassins versants de la Lieue de Grève et le Bassin versant « vallée du Léguer ».

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'élaboration du SAGE en 2019 s'élève à 149 752,25 € TTC. La part restant à la charge des EPCI et des producteurs d'eau est de 37 540,45 € (25 % du budget prévisionnel total).

Le montant prévisionnel de la contribution de Morlaix Communauté pour 2019 s'élève à 1 261,49 € TTC :

- - 457,78 € TTC (en tant qu'EPCI),
- - 803,71 € TTC (en tant que producteur d'eau).

Le financement de la part restant à charge après déduction des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor se répartit à égalité entre les producteurs d'eau et les intercommunalités. La participation financière de chaque producteur d'eau est calculée au prorata du volume d'eau produit ; celle de chaque intercommunalité au prorata de la superficie (50 %) et du nombre d'habitants (50 %) ramené au périmètre communal concerné par le SAGE Baie de Lannion.

*Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 12 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **d'approuver la participation financière prévisionnelle de Morlaix Communauté relative :**
  - ✓ **aux actions « Bassin Versant du Léguer » pour l'année 2019,**
  - ✓ **au SAGE Baie de Lannion pour l'année 2019,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les conventions-cadres relatives aux actions Bassin Versant du Léguer et SAGE Baie de Lannion et les éventuels avenants.**

*Guy Pennec précise que le comité de bassin versant Léguer existait préalablement au SAGE et a développé sur le Léguer des actions remarquables au niveau national. Le Léguer a un label « rivière sauvage ». Son bocage est un référent national, avec 65 % des communes de Lannion Trégor Communauté qui ont classé leur bocage « espace boisé classé provisoire » de manière à pouvoir lutter efficacement contre les arasements et dessouchages de talus.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-143**

**Objet : PLU de Morlaix - Approbation de la modification n°2 relative au projet de chaufferie bois**  
***Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "***

Rapporteur : Marc Madec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Par arrêté du président de Morlaix Communauté AR18-033 du 26 juin 2018 et par délibération du Conseil de Communauté D18-136 du 2 juillet 2018, la modification n°2 du PLU (plan local d'urbanisme) de Morlaix a été prescrite afin de permettre l'implantation éventuelle d'une chaufferie bois au croisement des rues Anatole Le Braz et Porz an Trez.

Cette modification du PLU consiste à :

- modifier le règlement écrit (zone Ui) : création d'un nouveau secteur, dénommé Uic1, reprenant l'ensemble des dispositions réglementaires de la zone Uic à l'exception de l'article Ui6 relatif à l'implantation par rapport aux voies et emprises publiques, afin de permettre l'implantation de la chaufferie en limite de voies publiques ;
- modifier le règlement graphique (secteurs Uic et Ubb) : classement des parcelles BM 33 et BM 311 en secteur Uic1 pour uniformiser les dispositions réglementaires s'appliquant à l'unité foncière.

Par délibération D19-012 du 11 février 2019, le Conseil de Communauté a tiré le bilan de la concertation et décidé de soumettre le projet de modification n°2 du PLU à enquête publique.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification a été notifié avant l'ouverture de l'enquête publique aux PPA (personnes publiques associées). Les avis émis sont les suivants :

- Préfecture du Finistère : concernant les éléments spécifiques à la planification, le projet n'appelle pas d'observations particulières mais il serait pertinent que le règlement écrit prescrive des modalités permettant d'assurer la protection du talus en fond de parcelle. Par ailleurs, le rapport de présentation aurait pu développer des éléments relatifs au rejet des fumées ainsi que ceux spécifiques à d'éventuelles nuisances en lien avec la typologie des activités que le zonage permet d'accueillir, en centre-ville, à proximité d'habitat (bruit, vibration...).
- Région Bretagne, Département du Finistère, ville de Morlaix, Chambre de Commerce et d'Industrie : pas d'observation.

Par ailleurs l'évaluation environnementale accompagnant cette modification du PLU a été soumise à la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) de Bretagne, laquelle dans son avis du 28 décembre 2018 a informé n'avoir pas pu étudier le dossier dans le délai qui lui était imparti. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

L'ensemble de ces avis a été versé au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique sur le projet de modification n°2 s'est déroulée du 1<sup>er</sup> avril au 3 mai 2019 dans les conditions définies par l'arrêté AR19-011 du 7 mars 2019 du président de Morlaix Communauté. Elle a fait l'objet de 4 observations émanant de 6 personnes. Les observations constituent des demandes de précisions et des souhaits, sans opposition formelle au projet. Le commissaire enquêteur a également formulé plusieurs questions. L'ensemble de ces questions et remarques, les réponses qui leur ont été apportées par Morlaix Communauté et l'appréciation du commissaire enquêteur sont synthétisées.

En conséquence, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification n°2 du PLU de Morlaix, avec deux recommandations :

- procéder à des contrôles réguliers des émissions atmosphériques de la combustion et de la qualité de l'air à proximité du projet par des organismes indépendants, Air Breizh et les services de l'État ;
- organiser des réunions d'information pour la population environnante pendant la phase travaux du réseau de chaleur.

La plupart des questions et observations concerne l'installation classée que constitue la chaufferie bois et non la modification n°2 du PLU en elle même, laquelle vise des modifications affectant les règlements écrit et graphique du document d'urbanisme. Concernant l'avis de la Préfecture du Finistère sur la protection du talus en fond de parcelle, l'évaluation environnementale du projet de modification précise expressément que ce talus est conservé (cf. page 8 et 15).

Ainsi les résultats de l'enquête publique, tenant compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, n'appellent pas de modification du dossier soumis à enquête.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-57,*

*Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,*

*Vu la délibération du conseil municipal n° DUT 14.01.01 du 19 février 2014 approuvant le plan local d'urbanisme communal,*

*Vu l'arrêté AR18-033 du 26 juin 2018 et la délibération D18-136 du 2 juillet 2018, par lesquels Morlaix Communauté a prescrit la modification n°2 du PLU de Morlaix et fixé les modalités de la concertation,*

*Vu la délibération D19-012 du Conseil de Communauté du 11 février 2019 tirant le bilan de la concertation,*

*Vu l'arrêté du président de Morlaix Communauté AR19-011 du 7 mars 2019 portant ouverture de l'enquête publique,*

*Vu les avis des personnes publiques associées et de la MRAe,*

*Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> avril au 3 mai 2019, et le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur,*

*Vu l'avis favorable de la conférence intercommunale des maires du 11 juin 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 17 juin 2019,*

*Vu la délibération n° DUT 19-03-08, par laquelle le conseil municipal de la ville de Morlaix a émis un avis favorable,*

*Considérant que les avis des personnes publiques associées et les résultats de l'enquête publique n'appellent pas de modification du dossier soumis à enquête,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Morlaix telle qu'elle est annexée à la présente délibération.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-144**

**Objet : Institution de la commission locale du site patrimonial remarquable de Morlaix**

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 1 " Demain, un nouveau visage pour le territoire*
- *Priorité 10 " Patrimoine, Mer et Nature : un territoire pour tous les goûts"*

Rapporteur : Marc Madec

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La loi n°2016-925 relative à la LCAP (liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) promulguée le 7 juillet 2016 a instauré les SPR (sites patrimoniaux remarquables). Ces sites sont couverts par un PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) ou un PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine), ou les deux plans l'un à côté de l'autre. Les AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et les ZPPAUP (zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) approuvées antérieurement à la loi LCAP ont été de plein droit transformées en SPR.

La Loi LCAP a rendu obligatoire la création d'une commission locale dans chaque SPR. Cette commission locale doit être réunie au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification des documents de gestion du SPR. Dans ce cadre, elle doit obligatoirement être consultée pour donner son avis sur le projet arrêté de PSMV ou de PVAP, et après l'enquête publique lorsque des propositions de modifications sont formulées. Après l'adoption de ces plans, elle assure le suivi de leur mise en œuvre et peut également proposer leur modification ou leur mise en révision. Elle est également consultée sur les projets qui nécessitent une adaptation mineure du PSMV ou du PVAP.



La création de la commission locale du SPR de Morlaix est rendue nécessaire par l'engagement de l'élaboration du PSMV. Son institution relève d'une délibération de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme, soit Morlaix Communauté.

En application de l'article D.631-5 du code du patrimoine, elle est composée de la façon suivante :

- membres de droit : le président de Morlaix Communauté, le maire de Morlaix, le préfet de département, le directeur régional des affaires culturelles et l'architecte des Bâtiments de France ;
- membres nommés, au nombre maximum de quinze :
  - ✓ un tiers de représentants désignés en son sein par le Conseil de Communauté,
  - ✓ un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
  - ✓ un tiers de personnalités qualifiées.

Pour chacun des membres nommés, un suppléant qui siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire, est désigné dans les mêmes conditions.

Il est proposé la désignation des membres suivants :

> collège des élus

Titulaires	Suppléants
Bernard Guilcher	Marlène Tilly
Annie Piriou	Georges Aurégan
Yvon Le Cousse	Marc Madec
François Giroto	Claude Poder

> collège des représentants d'associations

Titulaires	Suppléants
Georges de Kerever (Fondation du patrimoine / délégué départemental Nord)	Daniel Fabien (Fondation du patrimoine)
Philippe Brière (Vieilles maisons françaises / délégué Finistère)	Kathleen de Rodellec (Vieilles maisons françaises)
Christian Faliu (Association 14 Grand'Rue / président)	Gabrielle Perrier (Association 14 Grand'Rue)
Vincent Rogard (Société archéologique du Finistère)	Yves Coativy (Société archéologique du Finistère / président)

> collège des personnalités qualifiées

Titulaires	Suppléants
Daniel Leloup (architecte)	Bernard Léopold (architecte)
Henri Bideau (Pays d'art et d'histoire / chargé de mission patrimoine et tourisme)	Loïc Quéméner (Pays d'art et d'histoire / animateur de l'architecture et du patrimoine)
Guillaume Pellerin (Association "Morlaix Nouvelle Vague" / président)	Sylvie Le Callonnec (CCIMBO / responsable pôle animation collective et développement commerce)
Nicolas Duverger (directeur du CAUE / architecte)	Floriane Magadoux (CAUE / architecte du patrimoine)

*Vu le Code du patrimoine, notamment les articles L.631-3 et D.631-5,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2015, portant création et délimitation d'un secteur sauvegardé sur le territoire de la ville de Morlaix,*

*Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Morlaix du 18 septembre 2017, portant approbation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine,*

*Vu l'avis favorable du Préfet du 21 mai 2019 sur la proposition de désignation des représentants d'associations et des personnalités qualifiées,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la nomination des membres ci-avant,**
- **d'instituer la commission locale du site patrimonial remarquable de Morlaix.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## Délibération D19-145

**Objet : PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale existante, développer l'offre très sociale - Programmation HLM 2019 - Réhabilitation du parc social existant**

### Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 4 " Un accès aux services pour tous "*
- *Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "*

Rapporteur : François Giroto

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

### ➤ **Contexte**

Dans le cadre du contrat d'objectifs approuvé par le Conseil de Communauté le 17 février 2014, et fixé avec les organismes HLM sur la période 2014-2019, il est convenu que la programmation HLM porte également sur la réhabilitation du parc social existant.

Au travers du PLH 2014-2019, 33 opérations ont ainsi été recensées représentant 763 logements et une participation totale de Morlaix Communauté, au titre des aides communautaires, à destination des organismes HLM, de 1 753 553 €. Le soutien financier de Morlaix Communauté est conditionné au respect du principe intangible fixé aux organismes HLM, à savoir la diminution ou le maintien du reste à charge locatif global.

Les subventions accordées aux organismes sont calculées sur la base d'un taux de 7,5% du montant des travaux avec un montant plafond de 2 250 € par logement. Un plancher de travaux de 10 000 € et un plafond de 30 000 € sont également appliqués pour conditionner la subvention.

Une majoration forfaitaire de 500 € supplémentaires peut être accordée en cas de réhabilitation énergétique performante.

### ➤ **Programmation 2019**

Suite à la commission du 29 avril 2019, et afin de répartir les aides prévues pour la réhabilitation non consommées à la fin du PLH, tous les bailleurs ont proposé de nouvelles opérations de réhabilitation. Pour l'année 2019, 7 opérations sont inscrites en programmation définitive, et portent sur la réhabilitation de 222 logements, situés sur 5 communes du territoire.

### ➤ **Bilan pour les 6 ans du PLH**

**Sous réserve** de validation de tous les critères d'attribution de ces aides pour les dossiers qui seront déposés en 2019, ce sont finalement 750 logements, qui pourraient être réhabilités dans le cadre du PLH 2014-2019, soit 98 % des 763 logements prévus,

La liste principale de la programmation 2019 de Morlaix Communauté est définie ci-après :

Commune de projet	Adresse	Bailleurs	Nbre logts	Montant prévisionnel des travaux	Montant / lgt
Morlaix	La Boissière	Aiguillon	79	1 616 000 €	20 456 €
Morlaix	Cité Aumont		30	426 000 €	14 200 €
	<b>Total</b>		<b>109</b>	<b>2 042 000 €</b>	
<b>Finistère Habitat</b>					
Lanmeur	Tyrien Glas	Finistère Habitat	12	420 000 €	35 000 €
Morlaix	Route Callac		42	1 669 000 €	39 738 €
Plouezoc'h	Les Genêts		6	210 000 €	35 000 €
Taulé	Les Genêts		1	35 000 €	35 000 €
	<b>Total</b>		<b>61</b>	<b>2 334 000 €</b>	
<b>Les Foyers</b>					
Plougasnou	Foyer logements	Les Foyers	52	927 300 €	17 833 €
	<b>Total</b>		<b>52</b>	<b>927 300 €</b>	
<b>Total Général</b>			<b>222</b>	<b>5 303 300 €</b>	

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'Espace du 17 juin 2019,

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la programmation HLM 2019 – Réhabilitation du parc social existant.**

*Jean-Paul Vermot, qui ne prendra pas part au vote, signale que le dernier rapport de la Caisse des Dépôts est extrêmement inquiétant pour les finances des différents organismes car il est prévu dans quelques années que les profits sur la partie loyers collectés (permettant de réinvestir dans les opérations) tomberaient à zéro. Face à l'ampleur des réhabilitations, les opérations sont de plus en plus difficiles à boucler financièrement, voire pour certaines rendues impossibles. Il y aura à la rentrée une communication plus globale sur le sujet, mais les organismes HLM subissent de plein fouet les conséquences de la Loi Elan. Il faut donc profiter des opérations qui peuvent se faire, car bientôt elles seront beaucoup plus compliquées ; le corollaire immédiat sera que la participation des collectivités locales va largement augmenter. C'est déjà le cas actuellement sur les productions neuves sur le territoire (Saint-Martin-des-Champs, Saint-Thégonnec...). L'effet retard prévu sur les difficultés prochaines du monde HLM arrive. Les dernières orientations prises seront d'avoir recours aux financements privés. Alors même que tous les pays européens, l'Allemagne et l'Angleterre en tête, qui avaient pris des choix radicaux en matière de privatisation, font le chemin inverse au vu de la conséquence après quelques années : l'augmentation très forte des loyers sociaux et la difficulté de plus en plus grande pour les citoyens les moins aisés à se loger.*

*Thierry Piriou remercie Jean-Paul Vermot de faire part de ces inquiétudes, partagées ici par beaucoup.*

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Jean-Paul Vermot ne participe pas au vote).

**Délibération D19-146**

**Objet : PLH 2014-2019 - Orientation 2 : améliorer l'offre locative sociale - Portail de cartographie de l'occupation du parc social**

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 4 " Un accès aux services pour tous "*
- *Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "*

Rapporteur : François Giroto

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon

**Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

#### ➤ **Contexte**

Dans le cadre des lois ALUR, Égalité Citoyenneté et ELAN, le Ministère en charge du logement et l'USH ont confié au GIP SNE (groupement d'intérêt public système national d'enregistrement), la construction d'un portail internet professionnel permettant de cartographier l'occupation du parc social.

#### ➤ **Objet**

Cet outil met à disposition des différents acteurs concernés (EPCI, communes, organismes Hlm, Etat, réservataires, etc.) des **statistiques** concernant le parc social, à partir de différents indicateurs sur l'occupation sociale (issus des données de l'enquête sur l'OPS (occupation du parc social)) et sur les caractéristiques des logements (issus du RPLS (répertoire du parc locatif social)).

Ces données sont cartographiées à différentes échelles communales, supra-communales (EPCI, département, région) et infra-communales (adresse, carreau logement social, quartiers QPV, quartiers IRIS). L'échelle la plus fine est : point adresse, carreau logement social, quartiers QPV, quartiers IRIS, collectivités.

L'identification des personnes est rendue impossible par un niveau minimal d'agrégation des données représentées fixé à 11 ménages, en conformité avec les dispositions de l'article L442-5 du Code de la Construction et de l'Habitation et avec le RGPD (règlement général sur la protection des données).

Pour Morlaix communauté, il s'agit d'un **outil de diagnostic** de l'occupation du parc social, en vue de la définition, en lien avec les communes et les différents acteurs du territoire, de politiques d'attribution territorialisées et de programmation de nouveaux logements sociaux. Des diagnostics locaux pourront ainsi être réalisés et permettront l'élaboration des orientations d'attribution et des CIA (conventions intercommunales d'attribution).

Les communes qui souhaiteraient avoir accès aux données, pourront en faire la demande auprès de Morlaix Communauté.

L'annexe 2 concerne les modalités d'accès aux données par l'ADEUPa, bureau d'études notamment en charge de l'observatoire de l'Habitat, de la mise en place de la politique de gestion de la demande et de l'attribution des logements sociaux sur le territoire.

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention tripartite qui formalise les accès aux données du portail de cartographie, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-147**

**Objet : Aides communautaires à l'habitat privé - Modification des critères de l'aide à l'accession à la propriété**

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 4 " Un accès aux services pour tous "*
- *Priorité 6 " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "*

Rapporteur : François Giroto

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto

**Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

### ➤ Contexte

Dans le cadre de l'action 1.2 du PLH 2014-2019, Morlaix Communauté a mis en place une aide à l'accession à la propriété dans le parc privé. Cette action vise à accueillir des ménages dans le pôle urbain et les centres-bourgs des communes tout en favorisant la sortie de vacance grâce à la réhabilitation de logements souvent énergivores et dégradés.

Le dispositif « **Accédez, on vous aide !** » envisagé par Morlaix Communauté est composé :

- d'un accompagnement technique et juridique (par SOLIHA et l'ADIL) proposé aux futurs accédants afin de sécuriser leur achat,
- d'une prime de 5 000 €, si des travaux énergétiques sont réalisés après l'acquisition.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- ménages d'au moins 2 personnes, sous conditions de ressources (plafonds PTZ),
- logement situé à Morlaix ou en centre-bourg d'une commune,
- logement occupé à titre de résidence principale, pendant au moins 6 ans,
- réalisation de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 % (étiquette D au moins après travaux, E pour les logements en copropriété).

L'objectif global de réalisation, réévalué suite à une évolution du dispositif fin 2015, est de 100 maisons individuelles à Morlaix, 25 maisons de ville dans les centres-bourgs, 25 lots de copropriété à Morlaix, soit 37 logements par an. À cet effet, le PLH avait prévu un **budget** de 750 000 €.

80 dossiers Accession en contact sont comptabilisés, ce qui représente une trentaine de projets accompagnés par an. Cette action a notamment été mise en place pour contribuer à la revitalisation des centre-villes et centre-bourgs, dans l'objectif d'attirer des familles. Or, certains profils de jeunes ménages sont exclus de cet accompagnement, en raison des conditions de ressources.

Les jeunes actifs constituent une cible intéressante, mais le critère de ressources est parfois restrictif. Pourtant, leur situation familiale peut être amenée à évoluer (ménages avec enfants) et donc coïncider avec l'objectif initial.

### ➤ Proposition

Il est proposé de majorer les conditions de ressources du palier « ménages de deux personnes » de la manière suivante :

Nb de personnes destinées à occuper le logement	Plafond de ressources en vigueur : PTZ 2019 (Zone C)	Plafond proposé : majoration +15% pour ménages 2 personnes
2	33 600 €	38 640 €
3	40 800 €	40 800 €
4	48 000 €	48 000 €
5	55 200 €	55 200 €
6	62 400 €	62 400 €
7	69 600 €	69 600 €
8 et plus	76 800 €	76 800 €

La collectivité met ainsi plus l'accent sur la cible des jeunes ménages, dans la lignée des objectifs fixés dans le PLUI-H (lutte contre la vacance dans les centralités, revitalisation, faciliter les parcours résidentiels, développer l'accession abordable).

L'article 2 des « modalités d'attribution, d'instruction, de décision et de versement des aides communautaires à l'habitat privé » portant sur les aides à l'accession dans l'ancien est modifié comme suit :

« conditions liées au ménage :

- disposer de ressources (revenus fiscaux de référence de l'année N-2) coïncidant avec le plafond du PTZ (Prêt à Taux Zéro), avec la modulation suivante :
  - ✓ majoration de 15 % pour le palier des ménages de deux personnes ».

Le document joint en annexe « *Modalités d'attribution, d'instruction, de décision et de versement des aides communautaires à l'habitat privé* » annule et remplace celui approuvé antérieurement.

*Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le programme Local de l'Habitat 2014-2019,*

*Vu la délibération D15-126 du 6 juillet 2015 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les modalités d'attribution, d'instruction, de décision et de versement des aides communautaires à l'habitat privé,*

*Vu la délibération D15-216 du 21 décembre 2015 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les modifications apportées aux aides communautaires à l'habitat privé,*

*Vu les délibérations D18-088 du 23 avril 2018 et D18-159 du 26 septembre 2018 par lesquelles le Conseil de Communauté a approuvé le financement d'une aide aux copropriétés dégradées, et approuvé les modifications apportées aux aides communautaires à l'habitat privé,*

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les nouvelles modalités d'attribution, d'instruction, de décision et de versement des aides communautaires à l'habitat privé.**

*Enfin, s'exclame Marlène Tilly, qui demande cet assouplissement depuis le début du PLH 2014 et profite de cette délibération pour demander l'assouplissement des critères d'installation de monte-personne ou d'ascenseur dans les immeubles du centre-ville. C'est une demande importante à satisfaire pour aller dans le sens du territoire avec des dispositifs vraiment incitatifs. Les élus morlaisiens attendent donc un rendez-vous avec les services et l'élu en charge au plus vite, Marlène Tilly n'étant pour sa part pas satisfaite du bilan du PLH en cours sur la ville.*

*Christiane Léon pense très sincèrement que si l'on veut faire basculer en résidence principale les appartements du centre-ville, il faut se pencher sur la question des ascenseurs. Certes il existe une délibération, mais vraiment trop restrictive. Il faut la faire évoluer. Les immeubles en centre-ville sont une spécificité de Morlaix. Certains ont quitté leur immeuble parce qu'il n'y avait pas d'ascenseur. Des familles ne se sont pas installées pour la même raison.*

*François Giroto apporte une précision sur le bilan du PLH : sur les 9,7 millions d'euros 2014-2019, 40 % de la somme est affectée à la ville de Morlaix pour toutes les opérations, pourcentage qui s'élèvera à 50 % des 10,3 millions d'euros dans le futur PLH.*

*Marlène Tilly précise que son insatisfaction porte sur la réhabilitation du centre ancien, sur le nombre de logements réhabilités.*

*Christian Le Manach n'est pas sûr que 5000 € soient suffisants pour motiver de jeunes couples à s'installer en centre-ville, quand on achète dans une zone ZPPAUP ou dans un périmètre ABF.*

*Pour Thierry Piriou, ce qu'il faut relever dans la délibération proposée c'est qu'on peut se satisfaire de l'avancée du PLH 2014-2019, et Thierry Piriou rejoint à ce sujet les derniers propos de François Giroto sur la ventilation de la dotation. Le PLH communautaire a une très bonne image. On peut toujours améliorer les conditions d'attribution et les montants attribués, mais Thierry Piriou tient à féliciter les membres de la commission qui, par une démonstration agile, donnent l'opportunité à certains couples qui n'auraient pas bénéficié si on avait maintenu les plafonds, d'accéder à des dotations supplémentaires. La capacité à s'adapter à des éléments connus (des plafonds peut-être trop bas) est ici démontrée.*

*Jean-Paul Vermot voit pas mal de politiques locales de l'habitat à l'échelle de tout le département et honnêtement, ce type de mesures ne sont pas prises sur tous les territoires, loin de là. Il faut s'en féliciter. La ville centre a une opportunité avec le projet Action cœur de ville. Faut-il y développer un volet Habitat conséquent pour avoir un certain nombre de projets en centre ville ? Mais ce serait dans ce cadre une coconstruction. Il ne faut pas attendre d'une seule collectivité qu'elle donne les clés de la réussite. C'est bien dans la concertation la plus forte possible entre la ville, la communauté, les autres acteurs, que peut s'élaborer un grand plan de reconquête, déjà appelé par Jean-Paul. Vermot et Ismaël Dupont. Il y a aussi des projets dans les tuyaux de la part de Morlaix et Morlaix Communauté sur une plate-forme de rénovation de l'énergie. Jean-Paul Vermot avait interpellé l'élu délégué sur la question, car sur les autres territoires, ça marche. Le sujet a un peu été débattu dans l'assemblée*

*mais pour avancer sur un certain nombre de dynamiques, il faut une vaste concertation, et un projet accepté par toutes les parties. La commission locale du site patrimonial remarquable de Morlaix, instituée dans une précédente délibération, aura aussi des questions à se poser si l'on veut vraiment avancer sur l'habitat en centre patrimonial, pour évaluer le juste degré de contraintes pour attirer les différents investisseurs, privés, publics. Et en ce qui concerne les HLM, sujet qu'il a évoqué précédemment, il y a un sacré boulot à faire pour mettre tout le monde autour de la table afin que les choses évoluent favorablement.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-148**

**Objet : Expérimentation d'un service de rade au port de Primel**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 9 " Morlaix Communauté : le lieu pour entreprendre"*

**Rapporteur : Claude Poder**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Le projet de référence pour le site portuaire de Primel-le Diben a été adopté à l'unanimité par le Conseil de Communauté du 05 novembre 2018. Visant à identifier les usages et définir les services à apporter aux usagers actuels et futurs du port de Primel, ce projet comporte, entre autres, un ensemble d'orientations visant à rendre le pôle portuaire (terre-plein Nord du port) plus attractif et animé, et à apporter de nouveaux services aux usagers.

Parmi ces orientations, la mise en œuvre d'un service de rade a été avancée comme suit : «*Le principe serait de mettre en place un système de navette, a minima en saison, qui amènerait les clients à leur bateau. Le sujet fait débat, mais il permettrait d'améliorer considérablement les conditions de pratique depuis le site et participerait à sécuriser les pratiques.* ».

Le service de rade permettrait en effet de répondre à plusieurs besoins exprimés par les usagers : sécurisation des pratiques, prise en compte du vieillissement, confort supplémentaire. Il compense également en partie l'absence de pontons, dont la réalisation à court terme a été écartée.

Afin de vérifier l'intérêt des usagers pour ce service, et d'en évaluer la faisabilité et l'adaptabilité au port de Primel, le principe d'une mise en œuvre expérimentale dès l'été 2019 a été retenu par le Conseil d'Exploitation du port et soumis au Conseil Portuaire du 20 mars 2019.

Les principes de ce nouveau service sont définis de manière à permettre l'accès à cette expérimentation au plus grand nombre. Ainsi, un niveau de service en mer facilitant son essai (service à la demande, 7 jours sur 7 de 8h à 20h, avec ajustement en fonction des marées) sera proposé, et soutenu par un renforcement de l'accompagnement des usagers à terre (extension des horaires de permanences en Capitainerie à 7 jours sur 7, avec ajustement des horaires quotidiens sur les plages 10h ↔ 12h et 14h ↔ 17h).

Des conditions tarifaires facilitant l'expérimentation (gratuité de service pour les plaisanciers ou professionnels participant déjà au financement de l'exploitation portuaire ; coût symbolique pour les usagers portuaires ponctuels) sont proposées. Enfin, des outils d'évaluation du service, tant dans son

principe que dans ses conditions de mise en œuvre, seront développés afin de poser les enseignements de cette expérimentation, et de préciser ses modalités de reconduite éventuelle.

La mobilisation de moyens humains et techniques spécifiques, avec notamment un renfort saisonnier de deux agents, est nécessaire.

Ces principes organisationnels nécessitent d'être codifiés dans le Règlement Particulier de Police et d'Exploitation du port de Primel – le Diben ainsi que dans ses tarifs, suivant les éléments versés en annexe.

*Vu l'orientation « 2.6 – Déployer de nouveaux services pour les clients » du schéma d'orientation pour le site portuaire de Primel – Le Diben adopté le 5 novembre 2018,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 20 mars 2019*

*Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du 20 mars 2019*

*Vu l'avis favorable du Comité Technique du 25 avril 2019,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'espace du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le principe d'expérimentation du service de rade,**
- **d'approuver les modifications au Règlement Particulier de Police et d'Exploitation du port de Primel-le Diben ainsi que des tarifs, tels que présentés en annexe.**

*Le service de rade pourrait être trans-cales, précise Claude Poder, et partir du GR 34 à la cale de Run Predou pour aller sur le GR34 au port du Diben. Il ajoute que des services de food-trucks ont été sollicités et ont reçu deux réponses positives (un service de crêpes et galettes, des plats exotiques). Le tarif envisagé pour la navette est de 1 €.*

*Thierry Piriou apprécie que soit lancée cette activité d'été qui se conclura fin août par les Rues en scène au port de Primel.*

*Le 24 août, précise Nathalie Bernard.*

*C'est intéressant de commencer à animer ce secteur par petites touches, poursuit Thierry Piriou. Il y a aussi régulièrement une vente directe de poissons.*

*Nathalie Bernard se félicite de cette expérimentation qui correspond à un besoin, il y avait des demandes. Nathalie Bernard signale que la commune de Plougasnou est propriétaire d'un bateau supplémentaire à proposer à Morlaix Communauté en cas de succès : l'annexe du Kalinka, un des bateaux du cimetière de bateaux, qui vient d'être rénovée. La commune a installé à ses frais une borne électrique de marché au port de Primel qui permettra d'accueillir les food-trucks dans de bonnes conditions.*

*Belle collaboration, souligne Thierry Piriou.*

*Claude Poder est désolé pour le Kalinka qui sera peut-être un jour dans le musée du Port du Diben, mais Morlaix Communauté s'est offert un bateau stable et sécurisant pour les passagers.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

**Délibération D19-149**

**Objet : Demande de soutien à la candidature du Parc Naturel Régional d'Armorique au label Géopark UNESCO**

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 10 : " Patrimoine, Mer et Nature : un territoire pour tous les goûts"*
- *Priorité 12 : " S'ouvrir au monde"*

**Rapporteur : Yvon Le Cousse**

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon



**Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Morlaix Communauté a été sollicitée par le PNRA (Parc Naturel Régional d'Armorique) pour soutenir son dossier de candidature Geopark mondial UNESCO.

#### I. Présentation du concept de Géopark mondial UNESCO

Le label " Géopark " est attribué par L'UNESCO à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable.

Le label s'appuie sur trois piliers :

- 1) **la préservation** : une meilleure connaissance scientifique des sites permet d'orienter et d'adopter, si nécessaire, des mesures de gestion pour la préservation des richesses géologiques ;
- 2) **l'éducation** : dans un Géopark, la géologie est une porte d'entrée privilégiée pour la sensibilisation à l'environnement et au territoire ;
- 3) **le tourisme durable** : le géo-tourisme participe au développement économique local à travers un tourisme durable orienté sur la thématique de la géologie.

Un Géopark constitue un véritable projet de territoire qui nécessite au préalable de mobiliser et de rassembler des acteurs publics et privés impliqués dans des domaines variés : géologie, éducation, développement local, environnement, tourisme, protection de la nature, carrières, agriculture, sports de pleine nature.

#### II. Résumé du projet

Le PNRA porte un projet de labellisation au titre de « Géopark mondial UNESCO » pour son territoire à l'horizon 2019. La géologie locale a en effet laissé son empreinte un peu partout sur le territoire, façonnant l'identité du Parc d'Armorique.

#### III. Vers une labellisation Géopark mondial UNESCO du PNRA

L'objectif est de contribuer à l'attractivité du territoire et d'impulser une nouvelle dynamique de développement économique local.

Un appel à projet européen INTERREG Atlantic, permet de s'engager cette démarche sur une période de 2 ans (juin 2017 à juin 2019).

Le parc est également soutenu par la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon-Aulne maritime, la Région Bretagne et la Maison des minéraux pour mener à bien ce travail, sur un budget global de 180 000 € durant la durée du projet.

Ce projet de territoire ambitieux concerne l'ensemble du territoire continental du PNRA et six nouvelles communes associées (Landerneau, Plougastel-Daoulas, Dirinon, Loperhet, Saint-Nic, Plomodiern) pour leur intérêt tant stratégique que patrimonial.

#### IV. Qu'apporte le label Géopark ?

Le label Géopark offre une reconnaissance internationale du patrimoine géologique d'un territoire et permet un partage d'expériences avec les autres membres du réseau. C'est aussi un outil de développement local et de cohésion des acteurs autour d'un projet concerté.

Le projet prévoit également de développer le tourisme durable des territoires cibles. Une démarche marketing et touristique va ainsi être mise en place, à travers laquelle les visiteurs pourront faire l'expérience du paysage et de la géo-diversité de manière ludique et innovante.

Les entrepreneurs touristiques du territoire seront également associés de près au projet. Mais l'objectif de labellisation du territoire implique une appropriation de la géologie dans le développement territorial.

#### V. Éléments complémentaires à la formulation de l'avis

- les géosites présentant les plus forts intérêts sont principalement situés en rade de Brest et en presqu'île de Crozon. Le territoire de Morlaix Communauté accueille sur le littoral trégorrois, entre Plougasnou et Locquirec des sites d'intérêt national. Si les communes précitées n'intègrent pas le territoire du PNRA, il s'agirait de déterminer des liens afin d'étudier une mise en réseau.

- l'Espace des sciences accueillera une exposition sur les roches et la géologie du massif armoricain. Au vu de ce qui est exposé ci-dessous, une mise en réseau permettrait d'intégrer cette exposition au label Géopark.
- à ce stade les EPCI concernés par Géopark vont être interrogés sur la perception du dossier et sur la nature (et le calendrier correspondant) de leur éventuel soutien à la candidature.
- le PNRA est en cours de rédaction d'une charte graphique dédiée, sachant que les aménagements seront à la charge des gestionnaires, propriétaires (.../...) des géosites. Les services du PNRA vont être interrogés sur le niveau de leur implication et de l'accompagnement des gestionnaires, propriétaires (.../...)

Le sujet est de connaître les bénéfices potentiels et les retombées pour le territoire communautaire.

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'Espace du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le soutien de la candidature du PNRA au label Géopark UNESCO, sous réserve de l'étude de l'intégration au réseau en tant que géosites l'Espace des sciences, le Cairn de Barnenez et les sites géologiques littoraux trégorrois patrimoniaux.**

*Yvon Le Cousse ajoute que la démarche est à rapprocher de la démarche RAMSAR, propre aux sites maritimes et aquatiques, portée par le Département et donc plus large que celle du PNRA.*

*Ce soutien semble naturel et évident, estime Thierry Piriou, et correspond bien aux salles géologiques de l'Espace des sciences comme l'a souligné Yvon Le Cousse.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

#### **Délibération D19-150**

**Objet : Zones de préemption départementales au titre des espaces naturels sensibles :**

- étude pour la mise à jour des périmètres : communes de Carantec et de Locquirec
- étude pour la création d'un périmètre : commune de Plouégat-Guerrand

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 6, " Vivre ensemble dans un environnement de qualité "*
- *Priorité 10, " Patrimoine, Mer et Nature : un territoire pour tous les goûts "*

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

#### **1/ Contexte**

Le Département du Finistère est titulaire d'un droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les communes de **Carantec depuis 1974 et de Locquirec depuis 2005**, en application du Code de l'Urbanisme.

## 2/ Justification et objet du lancement de l'étude

À ce jour, il apparaît que ces périmètres ne sont plus en cohérence avec les enjeux identifiés via le dispositif **Natura 2000** notamment. Concernant Locquirec, la mise en place d'un périmètre de préemption sur la partie amont du bassin versant du Douron permettrait, dans le cadre du **plan régional de lutte contre les algues vertes**, l'acquisition de parcelles où des enjeux de conservation d'un couvert végétal ou de gestion seront identifiés conformément aux objectifs du plan de lutte.

Par ailleurs, les zones de préemption **ne sont plus en adéquation avec le zonage des PLU** actuels et le Département n'a pas vocation à acquérir à l'intérieur de zones urbanisées.

Il est proposé que la commune de Plouégat-Guerrand bénéficie, à l'instar de Locquirec sur l'enjeu algues vertes, d'une étude sur la création d'une zone de préemption au profit du Conservatoire du Littoral. L'établissement a été missionné par la Région sur le volet foncier du plan de lutte contre les algues vertes.

La révision se fera en lien avec les communes concernées.

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'Espace du 17 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à émettre un avis favorable sur le lancement des études de révisions et de création des zones de préemption précitées.**

*Guy Pennec souligne que la Région a confié au Conservatoire du Littoral une mission foncière, estimant que l'EPF n'allait pas assez vite. Guy Pennec est intervenu en comité régional Algues Vertes car ce que ne dit pas Thierry Burlot, le vice-président en charge du sujet, c'est que le Conservatoire a passé une convention globale avec la Chambre d'agriculture sur l'ensemble des baies algues vertes. Or il y a un hic : la seule baie algues vertes qui maîtrise elle-même son programme d'action (animations individuelles et collectives) a remplacé la Chambre d'agriculture dans son rôle consulaire et non dans son rôle de prestataire. Elle est prestataire au même titre que le CEDAPA (Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome, 22) ou le Groupement des agriculteurs bio (GAB). Sur Plouégat-Guerrand, quand on parle de couverts végétaux, Morlaix Communauté maîtrise ce sujet des actions individuelles et collectives, en lien, ou pas, avec la Chambre d'agriculture. L'agriculteur peut choisir son type d'animation et la structure avec laquelle il veut travailler. Il y en a qui ont déjà des balances globales azotées qui sont très favorables, il ne reste que quelques cas à l'arrivée, donc attention à ne pas avoir des politiques parallèles qui feraient que l'agriculteur, sur des questions de parcelles de couvert végétal, dirait que cela ne l'intéresse pas. Le service communautaire doit donc rencontrer le Conservatoire du littoral pour lui rappeler que le type d'actions qu'il va développer doit passer par Morlaix Communauté.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### Délibération D19-151

**Objet : Attributions de subventions aux centres sociaux (Ti an Oll, Ulamir, Carré d'As)**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorité 4 " Un accès aux services pour tous "*

Rapporteur : Maryse Tocquer

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La CAF et le Département du Finistère financent les centres sociaux sur les missions de pilotage et de coordination du projet social dans le cadre d'une prestation d'animation vie sociale. Dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) et du Contrat de territoire, il est proposé que Morlaix Communauté reconduise sa reconnaissance et prenne en compte ces missions portant sur la participation des habitants et les enjeux de cohésion sociale dans les quartiers et les communes.

Un conventionnement sur quatre années avec les trois associations gestionnaires des centres sociaux est en cours de réécriture sur les mêmes bases que la précédente (2014-2016) en partenariat avec la CAF et le Département du Finistère. Il est précisé que ces subventions de fonctionnement ne sont pas exclusives de financements d'actions menées dans les quartiers prioritaires du Contrat de veille active.

Les années précédentes il était proposé une prise en compte en fonction du pourcentage de ratios renseignés par la CAF sur un budget global de 20 000 €.

Afin de donner de l'équité au vu du montant de subvention attribué au Centre social des Gens du Voyage du CCAS de Morlaix (7 000 €), il est proposé que les centres sociaux Ulamir, Ti an Oll et Carré d'AS, perçoivent cette même somme forfaitaire.

Le centre social Ulamir enregistrant une baisse non négligeable (8 800 € en 2018), une réflexion est en cours sur l'accompagnement des places de son chantier d'insertion.

*Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal Cohésion sociale, fonction 524, nature 6574,*

*Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 18 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'attribution des dites subventions aux centres sociaux ,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les éventuelles conventions et avenants à intervenir.**

*Ismaël Dupont demande si ce financement sera reconduit l'année prochaine et durablement, ou s'il est purement exceptionnel et conjoncturel.*

*D'après la convention, ce sera durablement, répond Maryse Tocquer, car déjà, depuis plusieurs années, des subventions sont attribuées à tous les centres sociaux. La modification de cette année vise à ce que chaque centre social touche la même somme et puisse prévoir tous les ans son budget de manière sereine sans se demander ce qu'il va avoir.*

*Christian Le Manach demande si les 7000 € s'ajoutent aux 20 000 €.*

*Cela ne vient pas s'ajouter, c'est une modification, précise Maryse Tocquer. Au préalable, le calcul était fait en fonction de ratios donnés par la CAF, mais il est proposé cette année que chaque centre social reçoive la même somme.*

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Daniel Langlade ne participe pas au vote).

---

#### **Délibération D19-152**

**Objet : Décision budgétaire modificative n°1**

Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

La décision modificative n°1 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2019, pour tenir compte de l'exécution budgétaire, mais aussi des nouveaux engagements du Conseil de Communauté.

Ces augmentations se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Les ajustements apportés aux inscriptions initiales portent sur les budgets suivants :

- le budget principal
- le budget annexe Immobilier
- le budget annexe Parc d'activités de Keriven
- le budget annexe Zone d'activités Aéroport
- le budget annexe Zone d'activités de Sainte-Sève
- le budget annexe Parc d'activités économiques
- le budget annexe Transports
- le budget annexe Ports
- le budget Eau DSP
- le budget Eau Régie
- le budget Assainissement DSP
- le budget Assainissement Régie

#### ➤ **Budget Principal**

La décision modificative n°1 permet l'ajustement de certains crédits budgétaires.

##### ✓ Section de fonctionnement : -89 271 €

Les dépenses et recettes sont réduites de 89 271 €,

##### x Les recettes de fonctionnement

- le chapitre 70 intègre à l'article 70688 fonction 822 la somme de 11 500 €, il s'agit d'une recette complémentaire concernant le remboursement par les Communes (Garlan, Plounéour-Ménez, Taulé, Locquéolé) pour des travaux de voirie,
- le chapitre 73 est augmenté de 2 673 € lié à l'information reçue de la Préfecture concernant le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (compte 73223),
- le chapitre 74 est diminué de 106 000 €, notamment pour tenir compte d'un ajustement technique de 100 000 €.

##### x Les dépenses de fonctionnement

- une somme de 15 000 € est prévue pour le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DSP Auberge de Jeunesse,
- un crédit de 12 000 € est proposé pour la réfection de la chaussée dans la Zone d'activités de l'Aéroport (secteur de la Boissière) à l'article budgétaire 615231 « entretien voirie »,
- un crédit de 16 140 € est proposé à l'article 617/fonction 023 « études » pour le paiement de la société LGDB Consultants dans le cadre de la prestation « stratégie de communication »,
- la réalisation de 4 clips vidéo sur la boucle vertueuse par l'association Après la Pluie, nécessite l'inscription budgétaire de 7 800 € à l'article 6238/fonction 831/GEMAPI
- il est nécessaire de prévoir un crédit de 38 650 € pour les actions hors GEMAPI dans le cadre de la convention avec le Syndicat Mixte du Haut Léon à hauteur de 28 770 € et 9 880 € pour la convention avec Lannion Trégor Communauté pour le bassin versant du Léguer,
- dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire il est proposé d'ajuster les crédits prévus pour la dotation aux amortissements à hauteur de 140 000 € (article 6811), cette dépense sera inscrite parallèlement en recettes d'investissement,
- divers ajustements de crédits sont prévus pour tenir compte des réalisations notamment :
  - ➔ compte 6161 « primes d'assurances multirisques » : 8 501 € (SMACL : véhicules, responsabilité civile),
  - ➔ compte 6162 « primes d'assurances dommage aux biens » : 3 442 € (SMACL : dommage aux biens, patrimoine),
  - ➔ compte 6182 « documentation générale » : 1 000 €,

➔ compte 67443 «subventions exceptionnelles aux délégataires » : - 14 283 € (réactualisation de la participation versée à l'Espace aquatique au titre de la DSP) ;

- la diminution des dépenses imprévues de 321 684 € (article 022) permet de faire face aux nouvelles dépenses.

Fonctionnement						-89 271,00	-89 271,00
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
70	70688	R	822	51	Autres prestations de service		11 500,00
73	73223	R	01	22	Fonds de péréquation des ressources FPIC		2 673,00
74	7472	R	832	57/Hors Gémapi	Participations Région		-6 000,00
74	7477	R	524	32	Participations Budget communautaire fonds structurels		-100 000,00
75	757	R	413	21	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		2 500,00
77	7788	R	90	34/160	Remboursements taxes foncières 2017		28,00
77	7788	R	90	34/160	Remboursements taxes foncières 2018		28,00
011	60622	R	831	56/ Gémapi	Carburants	1 000,00	
011	60624	R	524	42/330	Produits de traitement	1 800,00	
011	611	R	020	21	Contrats de prestations de services	15 000,00	
011	611	R	30	71	Contrats de prestations de services	11 301,00	
011	611	R	524	32	Contrats de prestations de services	-5 000,00	
011	611	R	832	57/Hors Gémapi	Contrats de prestations de services	-10 000,00	
011	611	R	90	34/160	Contrats de prestations de services	18 000,00	
011	6132	R	831	57/Hors Gémapi 10	Locations immobilières	48 000,00	
011	6132	R	832	57/Hors Gémapi	Locations immobilières	-48 000,00	
011	61521	R	413	21	Entretien de terrains	1 500,00	
011	615221	R	020	21	Entretien de bâtiments publics	5 000,00	
011	615228	R	831	21	Entretien autres bâtiments	2 000,00	
011	615231	R	831	56/ Gémapi	Entretien voirie	-1 000,00	
011	615231	R	90	34/160	Entretien voirie ZAE	12 000,00	
011	6156	R	90	34	Maintenance	6 500,00	
011	6161	R	020	21	Primes d'assurances	8 501,00	
011	6162	R	020	21	Primes d'assurances dommages aux biens	3 442,00	
011	6168	R	020	21	Autres primes d'assurances	-791,00	
011	617	R	023	12	Etudes et recherches	16 140,00	
011	617	R	90	34	Etudes et recherches	-3 000,00	
011	6182	R	020	21	Documentation générale et technique	1 000,00	
011	6228	R	832	57/Hors Gémapi	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-11 500,00	
011	6238	R	831	56/ Gémapi	Publications diverses	7 800,00	
011	6255	R	020	24/008	Frais de déménagement	500,00	
011	6257	R	832	57/Hors Gémapi 10	Réceptions	1 000,00	
011	6281	R	020	21	Concours divers	-5 950,00	
011	6281	R	830	55	Concours divers	6 700,00	
014	7391178	R	01	22	Autres restitutions au titre de dégrèvement	2 200,00	
014	739223	R	01	22	Fonds de péréquation reversement FPIC	-2 602,00	
65	6558	R	831	57/Hors Gémapi	Autres contributions obligatoires	28 770,00	
65	65738	R	415	71	Subventions fonctionnement autres organismes publics	16 100,00	
65	65738	R	90	34	Subventions fonctionnement autres organismes publics	-16 500,00	
65	657358	R	831	57/Hors Gémapi	Subventions fonctionnement autres groupements	9 880,00	
65	6574	R	311	71	Subventions de fonctionnement de droit privé	-6 000,00	
65	6574	R	313	71	Subventions de fonctionnement de droit privé	6 000,00	
65	6574	R	415	71	Subventions de fonctionnement de droit privé	-16 100,00	
65	6574	R	524	32	Subventions de fonctionnement de droit privé	5 000,00	
65	6574	R	830	55	Subventions de fonctionnement de droit privé	1 000,00	
65	6574	R	90	34	Subventions de fonctionnement de droit privé	-15 000,00	
65	6574	R	95	34	Subventions de fonctionnement de droit privé	10 000,00	
65	65888	R	020	23	Autres charges de gestion courante	5,00	
67	673	R	020	24/008	Titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00	
67	673	R	812	66	Titres annulés sur exercice antérieur	1 000,00	
67	67443	R	413	21	Subventions exceptionnelles aux délégataires	-14 283,00	
022	022	R	01	22	Dépenses imprévues	-321 684,00	
042	6811	O	01	22	Dotations aux amortissements	140 000,00	

✓ Section d'investissement : 617 134 €

Les dépenses et recettes sont augmentées de 617 134 €.

x Les recettes d'investissement

- il est proposé d'inscrire une subvention d'investissement de 43 500 € à l'article 1312 « Subventions transférables Région » dans le cadre de l'appel à projets Neptune 2019 – valorisation du patrimoine naturel et archéologique immergé en baie de Morlaix, projet « Aboukir Bay »,
- un fonds de concours de 55 400 € versé à la commune de Lanmeur a fait l'objet d'un remboursement suite au transfert de compétences des zones d'activités (aménagement zone d'activités de Kerangoff). La somme de 33 600 € a été inscrite au BP 2019, il convient d'inscrire la somme complémentaire de 21 800 €.
- en dépenses de fonctionnement, a été inscrite la dotation aux amortissements pour 140 000 €. Il convient de l'inscrire également en recettes d'investissement pour ce montant au chapitre 040,
- les dépenses réalisées au port de Morlaix aux articles 2031 et 2033 sont transférées à l'article 2315 « travaux », ce qui permet de récupérer le fonds de compensation de la TVA.
- un emprunt complémentaire de 354 494 € équilibre la décision modificative à l'article 1641 « Emprunts ».

x Les dépenses d'investissement

- il convient de prévoir un ajustement des crédits sur l'article 1641 « remboursement d'emprunt » à hauteur de 50 000 €,
- un fonds de concours de 65 625 € est inscrit pour la commune de Plougasnou conformément à la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2019, pour les travaux de l'office de tourisme de Plougasnou ainsi qu'un fonds de concours de 87 600 € pour la commune de Plouezoc'h pour le Relais Assistantes Maternelles (article 2041412 «Fonds de concours aux communes »),
- une somme de 43 916 € est inscrite à l'article 2135 « Installations générales, aménagements des constructions », cela concerne notamment le remplacement de l'ascenseur et de la chaudière dans les locaux de Morlaix Communauté pour respectivement 35 916 € et 4 879 €,
- à l'article 2145 « constructions sur sols d'autrui, aménagements » il est proposé une somme de 95 399 € notamment pour l'aménagement d'une piste cyclable entre les zones de Kériveren et Le Launay (85 200 €),
- une acquisition de véhicule pour 12 000 € est inscrite à l'article 2182, cela concerne le service GEMAPI,
- parallèlement à la subvention inscrite en recettes d'investissement pour le projet valorisation du patrimoine naturel et archéologique immergé en baie de Morlaix, projet Aboukir Bay, des crédits sont inscrits pour 90 000 € à l'article 2318 « Autres immobilisations » conformément à la délibération du 13 mai 2019,
- par délibération du 13 mai 2019, Morlaix Communauté a décidé de prévoir l'augmentation du capital de la SEM du Golf de Carantec, ainsi il est proposé un crédit de 82 440 € à l'article 261.

Investissement						617 134,00	617 134,00
Chapitre	Article	Réel Ordre	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
13	1312	R	831	53/143	Subventions transférables Région		43 500,00
16	1641	R	01	22	Emprunts		354 494,00
16	1641	R	01	22	Remboursements d'Emprunts	50 000,00	
20	2031	R	822	43	Frais d'études	7 200,00	
20	2031	R	831	56/GEMAPI	Frais d'études	-6 400,00	
20	2031	R	831	56/GEMAPI/62	Frais d'études	8 400,00	
204	2041412	R	90	34	Fonds concours aux Communes		21 800,00
204	2041412	R	01	22	Fonds de concours aux Communes	65 625,00	
204	204132	R	822	43	Subventions équipement versées au Département 29	20 000,00	
204	2041412	R	64	32	Fonds concours Bâtiments aux Communes	87 600,00	
204	20422	R	90	34	Subvention équipement droit privé	14 000,00	
20	2051	R	90	34	Concessions et droits similaires, logiciels	4 114,00	
21	2135	R	020	21	Installations générales, aménagements des constructions	43 916,00	
21	2145	R	822	43	Constructions sur sols d'autrui, aménagements	95 399,00	
21	2158	R	832	56/17/GEMAPI	Autres installations, matériel et outillage technique	3 000,00	
21	21745	R	831	56/GEMAPI	Constructions sur sols d'autrui, aménagements	-20 000,00	
21	2181	R	832	57/10/HORS GEMAPI	Installations générales, aménagements divers	2 500,00	
21	2182	R	832	56/GEMAPI	Achat de véhicules	12 000,00	
23	2313	R	95	34	Immobilisations en cours – Constructions	-223 000,00	
23	2314	R	95	34	Immobilisations en cours – Constructions	223 000,00	
23	2318	R	831	53/143	Autres immobilisations	90 000,00	
26	261	R	95	34	Titres de participation	82 440,00	
040	2802	O	01	22	Amortissement des immobilisations documents urbanisme		57 000,00
040	2804172	O	01	22	Amortissement des immobilisations bâtiments, installations		45 000,00
040	280422	O	01	22	Amortissement des immobilisations bâtiments		-100 000,00
040	28132	O	01	22	Amortissement immeubles de rapport		13 000,00
040	281578	O	01	22	Amortissement autres matériels et outillages		45 000,00
040	28182	O	01	22	Amortissement véhicules		80 000,00
041	2033	O	831	53/141	Opérations patrimoniales (intégration frais insertion)		176,00
041	2031	O	831	53/141	Opérations patrimoniales (intégration frais études)		57 164,00
041	2315	O	831	53/141	Opérations patrimoniales (intégration frais insertion)	176,00	
041	2315	O	831	53/141	Opérations patrimoniales (intégration frais études)	57 164,00	

### ➤ Budget annexe Immobilier

- ✓ il convient de prévoir des ajustements de crédits en dépenses notamment la dotation aux amortissements pour 50 000 € (article 6811 « dotation aux amortissements »), un virement de crédits vers la section investissement est inscrit pour 21 900 € (article 023 « virement à la section investissement »),
- ✓ en recettes de fonctionnement une somme de 105 000 € est inscrite à l'article 777 « quote part des subventions investissement transférées »,
- ✓ en recettes d'investissement la dotation aux amortissements parallèlement à la dépense du compte 6811 est augmentée de 50 000 € (chapitre 040),
- ✓ la vente de bâtiments à Henvic pour 102 000 € (chapitre 024) permet de diminuer l'emprunt de 18 900 €,
- ✓ en dépenses d'investissement une somme de 50 000 € est inscrite à l'article 2313 « constructions » pour des travaux d'enrobés et par ailleurs l'amortissement des subventions d'investissement pour 105 000 € au chapitre 040.



<b>Fonctionnement</b>						<b>105 000,00</b>	<b>105 000,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ service	Libellé	Dépenses	Recettes
042	777	O	90	22/116	Quote-part des subventions investissement transférées		105 000,00
011	615221	R	830	65	Entretien de bâtiments	5 000,00	
011	617	R	90	34	Etudes et recherches	12 600,00	
011	6226	R	90	34/113	Honoraires	10 000,00	
011	6226	R	90	34/114	Honoraires	3 000,00	
011	6227	R	90	34/169	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	
011	6227	R	90	34	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	
042	6811	O	90	22	Dotation aux amortissements	50 000,00	
023	023	O	01	22	virement à la section d'investissement	21 900,00	
023	023	O	01		virement à la section d'investissement		

<b>Investissement</b>						<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ service	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	O	01	22	Virement provenant de la section fonctionnement		21 900,00
O24	O24	R	O1	22	Produits des cessions d'immobilisations		102 000,00
16	1641	R	O1	22	Emprunts		-18 900,00
23	2313	R	90	34	Constructions	50 000,00	
O40	13911	O	90	22	Amortissement subventions transférées	3 000,00	
O40	13912	O	90	22	Amortissement subventions transférées Région	44 500,00	
O40	13913	O	90	34	Amortissement subventions transférées Département	57 500,00	
O40	28031	O	90	22	Amortissement frais d'études		1 000,00
O40	28132	O	830	22	Amortissement immeubles de rapport		36 000,00
O40	28158	O	90	22	Amortissement installations générales, agencements		10 000,00
O40	28183	O	90	22	Amortissement mobilier		1 000,00
O40	28188	O	90	22	Amortissement divers		2 000,00

➤ **Budget annexe Zone d'activités de Keriven**

Il convient de prévoir des acquisitions de terrains, des études et des travaux. La vente des terrains permet de financer les dépenses complémentaires.

<b>Fonctionnement</b>						<b>817 400,00</b>	<b>817 400,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ Ntenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6015	R	90	9-KERIV3	Terrains à aménager	78 200,00	
011	6045	R	90	9-KERIV2	Études, prestations de services Terrains à aménager	25 000,00	
011	6045	R	90	9-KERIV3	Études, prestations de services Terrains à aménager	20 000,00	
011	605	R	90	9-KERIV3	Achats de matériel, équipements et travaux	245 000,00	
011	605	R	90		Achats de matériel, équipements et travaux	40 500,00	
70	7015	R	90	9-KERIV3	Vente de terrains		408 700,00
042	71355	O	01	22	Variation stocks de terrains aménagés	408 700,00	
042	71355	O	01	22	Variation stocks de terrains aménagés		408 700,00
<b>Investissement</b>						<b>408 700,00</b>	<b>408 700,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Gestionnaire/ Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
040	3555	O	01	22	Variation stocks de terrains aménagés	408 700,00	
040	3555	O	01	22	Variation stocks de terrains aménagés		408 700,00

➤ **Budget annexe Zone d'activités Aéroport**

Il est proposé de prévoir des crédits pour l'aménagement de la zone de l'Aéroport (secteur Gianoni) pour 55 000 € (études et travaux) et 26 849 € pour des études en lien avec le dossier Loi sur l'eau pour le secteur de Kergariou. Ces dépenses sont financées par la vente de terrain à hauteur de 81 949 €.

<b>Fonctionnement</b>						<b>163 898,00</b>	<b>163 898,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Antenne		Libellé	Dépenses	Recettes
011	6015	R	9-KERGARIOU		Terrains à aménager	100,00	
011	6045	R	9-GIANONI		Etudes, prestations de services	5 000,00	
011	6045	R	9-TAMARIS/KERGARIOU		Etudes, prestations de services	26 849,00	
011	605	R	9-GIANONI		Matériel, équipement, travaux	50 000,00	
70	7015	R			Vente de terrains aménagés		81 949,00
042	71355	O	01/22		Variation des stocks de terrain à aménager	81 949,00	
042	71355	O	01/22		Variation des stocks de terrain à aménager		81 949,00

<b>Investissement</b>						<b>81 949,00</b>	<b>81 949,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Antenne		Libellé	Dépenses	Recettes
040	3555	O	01/22		Variation de stocks de Terrains aménagés	81 949,00	
040	3555	O	01/22		Variation de stocks de Terrains aménagés		81 949,00

➤ **Budget annexe Zone d'activités de Sainte-Sève**

Il est proposé de prévoir des crédits pour une nouvelle réserve foncière Penprat 2 et l'acquisition de terrains pour 198 000 €.

Une somme de 14 700 € est également inscrite pour la signalétique, borne incendie pour le secteur Penprat.

Ces dépenses sont financées par la vente de terrain à hauteur de 212 700 €.

<b>Fonctionnement</b>					<b>425 400,00</b>	<b>425 400,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6015	R	90	Terrains à aménager	198 000,00	
011	605	R	90	Achats de matériel équipements et travaux	14 700,00	
70	7015	R	90	Vente de terrains aménagés		212 700,00
042	71355	R	01	Variation de stocks de terrains aménagés	212 700,00	
042	71355	R	01	Variation de stocks de terrains aménagés		212 700,00
<b>Investissement</b>					<b>212 700,00</b>	<b>212 700,00</b>
040	3555	R	O1	Variation de stocks de terrains aménagés	212 700,00	
040	3555	R	O1	Variation de stocks de terrains aménagés		212 700,00

### ➤ Budget annexe Parc d'activités économiques

Il est proposé de prévoir des crédits suivants :

Guernaven (clôture et terrassements) :	27 500 €
Ajoncs (démolition maison) :	15 000 €
Rohou (merlons, terre plantations) :	7 000 €
Achat terrain SICA et division parcellaire:	35 000 €

Ces dépenses sont financées par la vente de terrain à hauteur de 100 000 €.

<b>Fonctionnement</b>					<b>188 800,00</b>	<b>188 800,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
011	605	R	90/34	Achats matériels, équipements, travaux	49 500,00	
011	6015	R	90/34	Terrains à aménager	35 000,00	
011	6045	R	90/34	Etudes, prestations de services	4 300,00	
042	71355	O	90/34	Variation des stocks de terrain à aménager	100 000,00	
042	71355	O	90/34	Variation des stocks de terrain à aménager		88 800,00
70	7015	R	90/34	Vente de terrain aménagés		100 000,00

<b>Investissement</b>					<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
16	168751	R	01/22	Remboursement avance GFP de rattachement	11 200,00	
040	3555	O	90/34	Terrains aménagés	88 800,00	
040	3555	O	90/34	Terrains aménagés		100 000,00

### ➤ Budget annexe Transports

Des ajustements sont nécessaires notamment en investissement. En effet, les bus n'ont pas fait l'objet de versement d'un acompte comme prévu initialement, ils ont été réglés directement sur le compte 2156.

<b>Fonctionnement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6156	R	43	Maintenance	-10 110,00	
011	6228	R	43	Divers	100,00	
011	6262	R	43	Frais de télécommunications	1 000,00	
65	658	R	43	Charges diverses de gestion courante	10,00	
023	023	O	22	virement à la section d'investissement	5 700,00	
042	6811	O	22	Dotation aux amortissements	3 300,00	

<b>Investissement</b>					<b>-165 619,26</b>	<b>-165 619,26</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031	R	43	Frais études	30 000,00	
21	2156	R	43	Matériel de transport d'exploitation	144 619,26	
21	2182	R	43	Véhicules de transport	9 000,00	
23	238	R	43	Acomptes et avances sur immobilisations	-174 619,26	
021	021	O	22	Prélèvement provenant de la section d'exploitatio	0,00	5 700,00
040	28145	O	22	Installations générales, agencements	0,00	3 300,00
041	2156	O	22	Matériel de transport d'exploitation	-174 619,26	
041	238	O	22	Installations générales, agencements	0,00	-174 619,26

### ➤ Budget annexe Ports

Des réajustements de dépenses en investissement sont nécessaires, le vote de la section d'investissement du BP 2019 en sur-équilibre permet la présentation de la DM1 en sous-équilibre. Les crédits seront notamment inscrits pour la sécurisation de la navigation à hauteur de 11 000 €.

<b>Investissement</b>					<b>13 700,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2154	R	142	Matériel et outillage technique	13 700,00	

### ➤ Budget annexe Eau DSP

Compte tenu des réalisations il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Par ailleurs pour régulariser le versement de cotisation de retraite CNRACL un nouveau crédit de 21 522 € est inscrit sur le chapitre 012 « Charges de personnel ». Cette nouvelle dépense fera l'objet d'un remboursement par le budget annexe Assainissement DSP conformément à l'article 7084 « Mise à disposition de personnel facturé ».

Il convient de prévoir le remboursement anticipé de l'emprunt n°0005EAUGD2017 dont le capital restant dû au 15 août 2019 est de 81 250 €. Une enveloppe de 15 000 € est également inscrite (article 6688) afin de financer la pénalité de remboursement anticipé de l'emprunt concerné.

<b>Fonctionnement</b>					<b>47 904,00</b>	<b>47 904,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé		
70	704	R	61	Travaux		26 382,00
70	7084	R	61	Mise à disposition personnel facturé		21 522,00
011	605	R	61	Achats eau	5 000,00	
011	6061	R	61	Fournitures non stockables (énergie)	4 000,00	
011	6064	R	61	Fournitures administratives	900,00	
011	6068	R	61	Autres matières et fournitures	1 500,00	
011	611	R	61	Sous-traitance générale	15 382,00	
011	6135	R	61	Locations mobilières	-6 000,00	
011	61521	R	61	Entretien bâtiment public	10 000,00	
011	617	R	61	Etudes et recherches	-2 400,00	
011	6228	R	61	Divers	3 000,00	
011	6236	R	61	Catalogues et imprimés	-3 000,00	
011	6238	R	61	Divers publications	1 000,00	
011	6251	R	61	Voyages et déplacements	-2 000,00	
011	6257	R	61	Réceptions	1 000,00	
012	6453	R	61	Cotisations aux caisses de retraite	21 522,00	
66	66111	R	22	Intérêts d'emprunts	-15 000,00	
66	6688	R	22	Indemnité pour remboursement d'emprunt	15 000,00	
67	678	R	61	Autres charges exceptionnelles	-2 000,00	

<b>Investissement</b>					<b>81 250,00</b>	<b>81 250,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
16	1641	R	22	Emprunts (nouvel emprunt)		81 250,00
16	1641	R	22	Emprunts (remboursement anticipé)	81 250,00	
21	2184	R	61	Mobilier	3 000,00	
23	2313	R	61	Constructions	-3 000,00	

### ➤ Budget annexe Eau Régie

Compte tenu des réalisations il est nécessaire de procéder à des virements de crédits tant sur la section de fonctionnement que l'investissement.

<b>Fonctionnement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6061	R	63	Fournitures non stockables (énergie)	4 000,00	
011	6063	R	63	Fournitures entretien, petit équipement	-10 000,00	
011	6064	R	63	Fournitures administratives	500,00	
011	61523	R	63	Réseaux	5 000,00	
011	61528	R	63	Autres entretien	5 000,00	
011	6228	R	63	Divers	-8 000,00	
65	658	R	63	Charges diverses de gestion courante	-7 000,00	
67	673	R	63	Titres annulés sur exercice antérieur	15 000,00	
O22	O22	R	22	Dépenses imprévues	-4 500,00	

<b>Investissement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Gestionnaire	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2154	R	63	Matériel industriel	1 000,00	
21	21531	R	63	Réseaux adduction eau	-28 000,00	
21	21561	R	63	Matériel exploitation eau	25 000,00	
21	2184	R	63	Mobilier	2 000,00	

➤ **Budget annexe Assainissement DSP**

Compte tenu des réalisations il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Par ailleurs, selon les modalités présentées ci-dessus sur le budget Eau DSP, une somme de 21 522 € est inscrite au chapitre 012 « Frais de personnel » pour la régularisation du paiement des cotisations CNRACL des années 2017 et 2018.

<b>Fonctionnement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
011	61523	R	62	Entretien réseaux	5 000,00	
012	6215	R	23	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	21 522,00	
022	022	R	22	Dépenses imprévues	-26 522,00	

<b>Investissement</b>					<b>33 044,00</b>	<b>33 044,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2157	R	62	Agencements, aménagements, matériel et outils industriels	2 000,00	
23	2315	R	62	Installations matériels outillages techniques	-2 000,00	
4581	458101	R	62	opérations pour le compte de tiers (branchements assainissement particuliers)	33 044,00	
4582	458201	R	62	opérations pour le compte de tiers (branchements assainissement particuliers)		33 044,00

➤ **Budget annexe Assainissement Régie**

Compte tenu des réalisations il est nécessaire de procéder à des virements de crédits sur la section de fonctionnement selon les modalités suivantes :

<b>Fonctionnement</b>					<b>2 100,00</b>	<b>2 100,00</b>
Chapitre	Article	Réel / Ordre	Service / Antenne	Libellé	Dépenses	Recettes
70	704	R	64	Remboursement de travaux		1 000,00
70	7068	R	64	Autres prestations de service		1 100,00
011	6061	R	64	Fournitures non stockables (eau, énergie)	20 000,00	
011	611	R	64	Sous-traitance générale		
011	61523	R	64	Entretien des réseaux	10 000,00	
011	61528	R	64	Autres entretiens	-2 500,00	
011	61558	R	64	Autres biens mobiliers	-15 910,00	
011	617	R	64	Etudes et recherches		
011	6228	R	64	Divers	500,00	
011	6251	R	64	Voyages et déplacements	-600,00	
012	6411	R	23	Rémunération personnel titulaire		
65	658	R	23	Charges diverses de gestion courante	10,00	
67	6711	R	64	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	3 600,00	
67	673	R	64	Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00	
022	022	R	22	Dépenses imprévues	-28 000,00	

*Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités territoriales,*

*Vu les instructions budgétaires et comptables applicables au budget principal (instruction comptable M14) et aux budgets annexes à caractère industriel et commercial (instructions comptables M4, M43 et M49),*

*Vu les crédits ouverts au budget primitif de Morlaix Communauté, adopté par délibération du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> avril 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la décision budgétaire modificative n°1**

À propos du FPRCI (Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales), Jean-Michel Parcheminal signale que cette ressource disparaîtra pour Morlaix Communauté à partir de 2020.

741 EPCI en bénéficieront, Morlaix Communauté, se situant vers la 800<sup>e</sup> place, n'en bénéficiera pas. Il invite les maires à intégrer cette information dans les budgets 2020.

Guy Pouliquen demande des explications sur la somme de 11 500 € liée au remboursement par les communes de Garlan, Plouénour-Menez, Taulé, Locquéholé.

Jean-Michel Parcheminal précise qu'il s'agit de travaux de voirie pour lesquels Morlaix Communauté a été maître d'œuvre assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Il ajoute un peu plus loin, à propos du budget annexe Eau DSP, que la renégociation de l'emprunt par le service permet d'économiser 12 000 € et conclut en annonçant qu'à l'avenir tout ce qui est régularisation d'article dans le cadre d'un des chapitres ne sera plus l'objet d'une décision, ce qui évitera de fastidieuses lectures de ces documents.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### Délibération D19-153

**Objet : Adhésion à la plate-forme de services SIRH du Centre de gestion du Finistère**

Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Par délibération, D18-222 du 17 décembre 2018, le Conseil de Communauté a autorisé le partenariat entre Morlaix Communauté et la ville de Morlaix, pour la mise en commun des logiciels de gestion des ressources humaines et des finances.

Dans cette convention, sont décrites les conditions techniques et niveaux de rémunération de ces prestations ainsi que la durée de collaboration entre les deux collectivités.

Dans la continuité de cette mutualisation, la ville de Morlaix et Morlaix Communauté se sont rapprochées du Centre de gestion du Finistère, afin d'envisager la mutualisation des logiciels métiers fournis par l'éditeur CIRIL, portant sur la gestion des ressources humaines et la gestion financière.

Ce nouveau partenariat apportera plus de sécurité, un coût optimisé, des modules métiers complémentaires et enfin un support personnalisé réalisé par le Centre de gestion pour ce qui concerne les ressources humaines.

Les modalités d'adhésion au service fourni par le Centre de gestion sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Les conséquences financières et techniques sont précisées dans l'avenant 1 en annexe portant sur la mutualisation des logiciels CIRIL entre les deux collectivités.

*Vu la délibération D18-222 du 17 décembre 2018, portant sur la mutualisation des applications CIRIL entre la ville de Morlaix et Morlaix Communauté,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 juin 2019,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention d'adhésion au service du SIRH du Centre de gestion du Finistère,
- d'approuver l'annexe 1 portant sur la mutualisation des applications CIRIL entre la ville de Morlaix et Morlaix Communauté,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Jean-Michel Parcheminal ajoute que l'adhésion à la plate-forme permet d'accéder à tous les modules RH et d'obtenir des coûts préférentiels de formations RH.*

*Christian Le Manach approuve cette mutualisation entre la ville de Morlaix et Morlaix Communauté sur la thématique RH et demande s'il serait possible d'envisager, pour les communes, la mise en place d'un service communautaire RH/paie au service de la communauté et des communes.*

*Cela mérite réflexion et entre dans la logique de l'intérêt communautaire, répond Thierry Piriou. Mais ces mutualisations demandent à être mises en œuvre en début de mandat.*

*Yves Moisan estime qu'il faudra aussi se poser la question de la rémunération des agents dans les communes et à Morlaix Communauté. Si l'on veut de la cohésion entre agents communaux et agents communautaires, cela passe aussi par ce sujet. C'est une belle réflexion à avoir.*

*Thierry Piriou ajoute qu'une démarche a été lancée au sein de Morlaix Communauté avec le Centre de Gestion visant à identifier les salaires et indemnités des différentes communes afin d'annoncer un traitement équitable des choses. Il faut que les communes remontent les éléments demandés pour avancer sur le sujet. Cela ne peut être qu'une démarche de chacune des communes et pas seulement de Morlaix Communauté. C'est un partage d'information qu'il est nécessaire de faire.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### Délibération D19-154

**Objet : Avenant 2019 à la convention ADEUPa**

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéanolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

Morlaix Communauté adhère à l'ADEUPa, agence d'urbanisme Brest-Bretagne, depuis 2006. Cette adhésion s'appuie sur la base de programmes de travail triennaux, principalement dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du développement économique.

La convention triennale proposée couvre les années 2018 à 2020.

L'ADEUPa se positionne aujourd'hui comme la plate-forme de coopération territoriale au service des acteurs publics de l'ouest breton et propose ainsi à ses membres :

- de réaliser des observatoires
- de conduire des études et d'appuyer les démarches de planification
- de diffuser ses travaux, ses données et animer des échanges



La contribution annuelle forfaitaire précisée à l'article 4 de la convention cadre pluriannuelle 2018-2020 établit le montant de la subvention accordée par Morlaix Communauté à l'ADEUPa à 1,30 € par habitant, soit 83 521 € pour l'année 2019 auquel s'ajoutent 30 000 € au titre de l'accompagnement de l'élaboration de la convention intercommunale des attributions de logements sociaux. Soit un total prévu dans la convention 2019 de 113 521 €.

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle 2018-2020,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant et l'ensemble des pièces relatives au versement des crédits mobilisés dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-155**

**Objet : Avenant n°6 au contrat de territoire 2014-2020**

*Projet de territoire Trajectoire 2025 - Priorités 1 à 12*

Rapporteur : Thierry Piriou

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 42**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 46**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart

D'une durée de six ans, les contrats de territoire mis en place en 2008 par le Département du Finistère, répondent à l'ambition de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'une analyse partagée des forces et des faiblesses de leur territoire et d'un projet de développement concerté.

Depuis leur signature au cours du premier trimestre 2015, des modifications aux contrats sont intervenues par cinq fois à l'occasion d'avenants. La présente délibération propose un 6<sup>e</sup> avenant, plus particulièrement destiné à fixer les soutiens départementaux en fonctionnement pour l'année 2019 et prendre acte de l'évolution de projets.

Ces modifications, présentées en annexe sont intégrées à l'avenant n°6 et le contrat de territoire consolidé et mis à jour.

### **I - Détermination des soutiens au titre du fonctionnement pour 2019**

Les soutiens récurrents en fonctionnement sont maintenus au même niveau que pour 2018, à l'exception des actions soutenues au titre des dispositifs suivants et dont les montants seront précisés en annexe :

- aide à la diffusion et médiation culturelle (programme 40) dont le dispositif a été simplifié en 2018 par l'application d'un taux identique à chaque structure de 15 % du budget artistique avec un plafond de 20 000 €,
- soutien au fonctionnement des équipes artistiques et à l'aide à la coproduction artistique,
- soutien au fonctionnement des musées (programme 36), dégressif depuis 2015,
- soutien au fonctionnement des centres sociaux qui a été révisé en 2018 afin de définir des critères de répartition des crédits au regard des besoins sociaux des territoires concernés.

→ **Des actions nouvelles en fonctionnement sont proposées à cet avenant :**

\* Espace de vie sociale La Courte Échelle situé à Morlaix (CT MCo\_DTAS\_177) : nouvelle action – MO : Association La Courte Échelle – montant de la subvention : 3 000 €

**II – Prise en compte de l'évolution de projets entrant dans le champ des priorités retenues lors de l'avenant de mi-parcours au titre de l'investissement**

→ Manufacture des tabacs : acquisition, aménagement de locaux en lieu consacré au travail de création et de transmission de spectacle vivant (CT MCo\_DCSJ\_02\_057) :

MO : association SEW – Augmentation du montant plafond de la subvention à 1 000 000 € (350 000 € initialement) compte tenu de l'évolution du projet. Des précisions devront être apportées concernant la viabilité du projet. Des précisions devront être apportées concernant la viabilité du projet en fonctionnement. Par ailleurs, cette augmentation significative de la participation départementale en investissement est assortie d'une non-augmentation des financements en fonctionnement par rapport à la situation actuelle.

→ Salle omnisports de Lanmeur (CT MCo\_DCSJ\_03\_096) :

MO : Lanmeur – Modification du montant plafond : 701 621 € (950 000 € initialement), soit 50 % du coût des travaux au regard de la surface retenue au titre de l'usage collègue c'est-à-dire la salle principale (hors gradins) et la mezzanine 1.

→ Réalisation d'une station d'épuration et réseaux de transfert sur la commune du Cloître Saint-Thégonnec (CT MCo\_DAEEL\_01\_016) :

MO : Morlaix Communauté – Augmentation du montant plafond : 167 500 € (75 000 € initialement) compte tenu de l'évolution du coût global de l'action.

→ Extension de l'écomusée (CT MCo\_DCPS\_165) :

MO : Plouigneau – Précisions de modalités de soutien du Département : prise en charge de 50 % du coût du projet scientifique et culturel (PSC), plafonné à 40 000 € ; travaux d'extension à revoir ultérieurement en fonction du PSC.

→ Rénovation du centre Ker Avel situé à Plougasnou (CT MCo\_DCPS\_164) :

MO : ADPEP 53 – Précisions sur le montant plafond du Département : 15 % du coût du projet, sous réserve des critères du dispositif « rénovation de centres de vacances et de classes de découverte », plafonné à 124 000 €

→ Aménagement du centre-bourg (CT MCo\_DAEEL\_02\_074) :

Poursuite du projet initial en phase 2 - MO : SAINT Jean du Doigt – Sous condition de répondre aux critères du dispositif Patrimoine Cadre de vie (PCV). Si projet sans bonification : 20 % plafonné à 60 000 € ; si projet bonifié avec équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire serait un architecte et/ou un paysagiste : 25 % plafonné à 75 000 € - Montant plafond de la subvention de 75 000 €.

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver l'avenant n°6 au contrat de territoire 2014-2020,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.**

*Joëlle Huon reprend la formulation sur la salle Omnisports de Lanmeur « 701 621 € au lieu des 950 000 € initialement prévus » : en fait, ce n'est pas ce qui avait été prévu, c'est ce qui avait été noté dans le Contrat de Territoire, et la première esquisse était de 1,9 million d'eurosM€. Donc c'est plafonné à 50%, hors VRD et après choix de la commune.*

*C'est bien de le préciser, apprécie Thierry Piriou, qui l'avait interprété ainsi : quelque chose de planifié sur des estimatifs de dépenses aujourd'hui réalisées et dont le montant n'est plus de 950 000 € mais de 701 621 € et l'engagement du Département est maintenu. C'est bien cela que ça veut dire.*

*C'est une salle omnisports dont le coût s'élève à 1,6 million d'euros avec une subvention de 701 621 € du Département, précise Anne-Catherine Lucas.*

*Hors VRD et gradins, ajoute Joëlle Huon.*

*Guy Pennec souligne le rôle et le soutien du Département, très présent par exemple dans toutes les réunions techniques et d'orientation liées au domaine environnemental.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

---

**Délibération D19-156**

**Objet : Mandat spécial pour le déplacement d'élus en Cornouailles**

Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 41**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 45**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéanolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart **Taulé** : Annie Hamon

Morlaix Communauté a créé une plate-forme avec la Cornouailles, Brittany Connexion, dans le but de structurer un réseau de partenaires économiques, universitaires, culturels, institutionnels et touristiques des deux côtés de la Manche.

Dans la continuité du premier déplacement qui a eu lieu en mars 2019, un nouveau déplacement en Cornouailles est prévu du 2 au 5 septembre 2019. Ce déplacement, qui occasionne des frais de transport et de séjour doit faire l'objet d'un mandat spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil communautaire. Il est proposé de donner mandat spécial à Clotilde Berthemet, conseillère déléguée chargée des relations internationales, du 2 au 5 septembre 2019 pour participer à ce déplacement.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration ou autres dépenses annexes nécessitées pour la bonne exécution de la mission seront pris en charge par Morlaix Communauté sur la base des dépenses réellement engagées et sur présentation des justificatifs correspondants. Les dépenses réalisées en Angleterre seront à convertir en euros.

Les crédits affectés à ces dépenses seront prévus au budget principal à l'article 6532, fonction 021.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-14 et L.2123-18,*

*Vu l'avis favorable de la commission Culture du 12 juin 2019,*

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 juin 2019,*

**Il sera proposé au Conseil de Communauté :**

- **de prendre acte des dispositions en matière d'exécution d'un mandat spécial,**
- **de conférer le caractère de mandat spécial au déplacement en Cornouailles du 2 au 5 septembre 2019 de Clotilde Berthemet, conseillère déléguée chargée des relations internationales,**
- **d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

*Ismaël Dupont votera pour le mandat spécial et se prononce pour l'ouverture à l'international. Un beau livret a été réalisé en lien avec ce sujet avec les artistes et les créateurs de la région de Morlaix. La Cornouailles est un des deux piliers de la couverture internationale, le deuxième c'est l'Inde, or la semaine dernière s'est tenue une réunion du conseil d'administration de l'Institut Franco Indien à Lorient et actuellement ce beau projet bat de l'aile faute de portage politique et de suivi de relations avec les initiateurs. Il y a des dizaines de milliers d'euros qui dorment, il n'y a pas de recrutement de permanent pour développer des activités économiques. L'Inde, c'est 1 milliard d'habitants, une des plus grosses économies mondiales, un lien avec le territoire lié à l'activité de l'AADI et de tous les échanges universitaires, lié aussi à l'histoire de la famille Dupleix qui a colonisé le sud de l'Inde. Ce serait dommage de laisser mourir cet Institut Franco-Indien. Il faut que les acteurs se réunissent, redéfinissent le projet. Il y a peut-être un problème dans la conception initiale du projet mais on ne peut pas le laisser s'effiloche. C'était un domaine d'activités pour lequel le pays de Morlaix pouvait bénéficier d'une certaine avance, de certains atouts : du travail a été réalisé, l'ambassadeur de l'Inde s'est déplacé plusieurs fois dans le pays de Morlaix, il faut vraiment donner un avenir à ces coopérations avec l'Inde qui ont un avenir économique potentiel, non avéré pour le moment, mais potentiel, mais aussi des*

intérêts culturels qui là sont déjà existants. L'ouverture internationale est une compétence de Morlaix Communauté. L'IFI est inscrit dans le projet de territoire. Il faut vraiment se saisir sérieusement de cette question.

On peut en effet être inquiet de l'état de l'IFI aujourd'hui, confirme Thierry Piriou. Une assemblée générale s'est tenue le 26 juin à Lorient. Les trois collectivités – Lorient, Morlaix Communauté, la Région – étaient présentes et ne se sont en aucun cas désengagées de l'IFI. Elles resteront présentes, avec la possibilité, si nécessaire, de venir financer des projets si des projets naissent. Car aujourd'hui, après deux ou trois ans de vie de l'IFI, le bilan d'activité est malheureusement bien maigre. On peut toujours mettre la faute sur l'un ou sur l'autre, Thierry Piriou quant à lui ne met la faute nulle part et pose la question : comment faire vivre cet IFI dans les meilleures conditions ? Et Thierry Piriou n'est pas certain que les conditions soient réunies aujourd'hui. Les trois collectivités ont décidé en 2019 de ne pas apporter de financement comme il était prévu, au regard des 73 000 euros qui restent en trésorerie. Il est donc demandé de travailler sur le projet. L'IFI a connu malheureusement l'échec du recrutement de son chargé de mission. Il faut faire avec. Un nouveau recrutement a été tenté, qui s'est avéré très compliqué. Aucune collectivité ne s'est désengagée aujourd'hui, mais il faut porter un projet, dont les collectivités n'ont pas la définition. Or le président de l'IFI devrait être en mesure de porter un projet dans lequel il y aurait des concrétisations, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Clotilde Berthemet ne peut pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de suivi des financeurs. Au contraire, les financeurs ont créé entre eux un bon réseau, s'entendent très bien, ont été présents à chaque rendez-vous demandé. Ce qui est en train de se passer, c'est qu'il va y avoir un changement de stratégie de la Région, qui ne va plus financer des associations, mais des projets. Par Brittany Connexion qui est aussi une plateforme de réseaux, Morlaix Communauté pourra abonder dans le sens de la Région, si projet il y a, comme l'a souligné Thierry Piriou. Aujourd'hui, il n'y en a pas eu.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-157**

**Objet : Révision du catalogue des tarifs Espace aquatique et Auberge de jeunesse**

Rapporteur : Claude Poder

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart , Bernard Le Vaillant **Taulé** : Annie Hamon

Conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10, le Conseil de Communauté fixe les tarifs et les redevances relatifs à l'activité communautaire. Ainsi, le Conseil de Communauté est amené annuellement à approuver les grilles tarifaires correspondantes.

Par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil de Communauté a approuvé le catalogue des tarifs pour l'année 2019. Deux ajustements sont à prévoir :

#### **1/ L'espace aquatique communautaire**

Parmi les tarifs, figurent ceux de l'espace aquatique communautaire dont la gestion et l'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 31 décembre 2023 a été confiée par délibération du 13 juillet 2017 à l'UCPA.

Conformément à l'article 23 de la convention de délégation de service public conclue, l'UCPA propose au plus tard le 30 avril sa grille tarifaire applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Cette grille fait l'objet d'une décision de l'autorité délégante au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année concernée.

Les tarifs sont des éléments essentiels qui concourent à l'équilibre du contrat de DSP. L'UCPA, pour tenir compte des contraintes économiques et commerciales, propose dans sa grille tarifaire l'ajustement (à la hausse ou à la baisse) et la création de tarifs. Un tableau explicatif est versé au dossier des annexes.

## **2/ L'auberge de jeunesse du Pays de Morlaix**

Par délibération du 09 juillet 2007, le Conseil de Communauté a confié la gestion et l'exploitation de l'auberge de jeunesse à l'Association Départementale des Auberges de Jeunesse du Finistère.

La grille tarifaire de l'auberge de jeunesse, applicable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, n'étant à ce jour pas inscrite au catalogue des tarifs, il convient de l'intégrer.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 juin 2019,*

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire de l'espace aquatique communautaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,**
- **de mettre à jour le catalogue des tarifs pratiqués par Morlaix Communauté en intégrant la nouvelle grille tarifaire de l'espace aquatique communautaire et celle de l'auberge de jeunesse du Pays de Morlaix,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Ismaël Dupont avait dans une assemblée précédente abordé la question de l'accès à l'espace aquatique par le Secours Populaire. Il lui avait été répondu que les tarifs allaient être étudiés potentiellement pour prendre en compte cette dimension d'aide sociale pour permettre à tous les publics d'aller à la piscine. Or les tarifs sont globalement inchangés. Il y a certes un tarif réduit pour les étudiants, moins de 16 ans, famille nombreuse, demandeurs d'emploi, RSA, personnes handicapés : ce n'est pas lié au quotient familial. Il est de 3,50 €, soit le prix d'un ticket adulte non réduit à la piscine de la Boissière. Pour les jeunes de familles en difficulté, on pourrait aller un peu plus loin.*

*C'est vrai que cela avait été évoqué il y a quelque temps, reconnaît Thierry Piriou, et que la réflexion n'a pas été menée à son terme. C'est une réelle question.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

### **Délibération D19-158**

**Objet : Révision des statuts de Morlaix Communauté**

Rapporteur : Jean-Michel Parcheminal

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéanolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart, Bernard Le Vaillant **Taulé** : Annie Hamon

Par délibération du 19 décembre 2016, le Conseil de communauté a approuvé la modification des statuts de la communauté d'agglomération et par arrêté préfectoral n°2017086-0011 du 27 mars 2017, les statuts de Morlaix Communauté ont été modifiés.

L'évolution de la législation et des compétences exercées par la communauté d'agglomération nécessite une nouvelle modification des statuts.

### **1. Actions hors GEMAPI**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Morlaix Communauté assure la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des inondations) en vertu de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales et porte par ailleurs les actions relevant de la hors GEMAPI axées en particulier sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Pour l'année 2018, Morlaix Communauté avait fait le choix d'assurer ces compétences et actions par le biais de conventionnements avec les syndicats présents sur le territoire, en particulier le syndicat mixte du Haut-Léon et le syndicat mixte du Trégor. Par délibération du 17 décembre 2018, Morlaix Communauté a approuvé la reprise en gestion directe des missions du Syndicat mixte du Trégor au 1<sup>er</sup> janvier 2019, celui-ci étant dissous à cette même date.

Lors de la modification des statuts du 27 mars 2017, l'exercice de la compétence GEMAPI avait été intégré dans les compétences obligatoires, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il n'en est pas de même s'agissant des actions hors GEMAPI.

Il convient par conséquent d'ajouter dans les statuts au titre des compétences facultatives, les actions hors GEMAPI exercées par Morlaix Communauté, à savoir :

- maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols au titre de l'item 4° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement,
- lutte contre la pollution des eaux superficielles, souterraines et littorales au titre de l'item 6° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement,
- mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eaux au titre de l'item 11° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement,
- animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau au titre de l'item 12° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement.

### **2. Dispositions diverses**

Cette modification statutaire est par ailleurs l'occasion d'apporter quelques adaptations aux statuts et d'articuler la présentation sur les dispositions de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

*Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale du 18 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les statuts modifiés tels que présentés.**

*Thierry Piriou évoque un sujet qui avait malencontreusement disparu lors d'un précédent remaniement des statuts : la question des « création, aménagement et continuité des itinéraires de randonnée du réseau communautaire ; coordination et gestion du balisage et de la signalétique, dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ». Cela a été repris avec une annotation « hors entretien courant » qui a suscité quelques réactions. Thierry Piriou propose donc de corriger l'article 13 page 40 des statuts : suppression de la mention entre parenthèses « hors entretien courant » à propos de l'entretien des itinéraires de randonnée.*

*Pierre Le Goff remercie pour cette suppression et regrette que la question des statuts, qui n'est pas un détail, ne soit pas passée par la commission Aménagement de l'espace. Quand il a soulevé la question en commission, d'autres élus n'étaient pas au courant.*

*Il n'y avait pas lieu de reprendre la procédure par les commissions car il ne s'agissait que d'une réécriture de statuts précédemment effacés par erreur, explique Thierry Piriou.*

*Nathalie Bernard demande des précisions sur cette réécriture de l'article 13.*

*L'article 13 est réécrit comme précédemment, explique Thierry Piriou, en maintenant les conditions de service. Il n'y a pas de modification. Mais cela peut devenir un sujet si les élus souhaitent l'aborder.*

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

---

#### **Délibération D19-159**

**Objet : Mission de programmation économique, culturelle et urbaine de la Manufacture des Tabacs de Morlaix - Plan de financement prévisionnel**

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 3, "Morlaix Communauté, terre de culture"*
- *Priorité 10, "Patrimoine, Mer et Nature : un territoire pour tous les goûts"*

Rapporteur : Yvon Le Cousse

**Nombre de membres en exercice : 52**  
**Nombre de membres titulaires présents : 40**  
**Nombre de pouvoirs : 3**  
**Nombre de représentations: 1**  
**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Iriren par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart , Bernard Le Vaillant **Taulé** : Annie Hamon

Une consultation a été engagée sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour une mission de programmation économique, culturelle et urbaine de la Manufacture des Tabacs de Morlaix.

La commission d'appel d'offres du 18 avril 2019 a émis un avis favorable à l'attribution du marché au groupement d'entreprises représenté par le mandataire suivant :

Construire SELARL d'Architecture  
26 rue Saint-Paul  
75004 Paris 4  
n° SIRET : 510 045 149 00026  
Montant : 166 960 € HT, soit 200 352 € TTC

En vertu de la délégation reçue du Conseil de Communauté par délibération D18-096 du 2 juillet 2018 « en matière de commande publique ; conclusion des marchés et accords-cadres pour des besoins d'un montant compris entre 150 000 € et 700 000 € HT pour les fournitures et les services, et entre 500 000 € et 5 000 000 € HT par opération de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, après avis, le cas échéant, de la commission d'appel d'offres » le Bureau Communautaire a approuvé cette attribution en séance du 23 avril 2019 (délibération.B19-035)

Afin de compléter le dossier de demande de subvention déposé le 29 mai 2019 auprès des services de l'État au titre du contrat de ruralité, il est demandé à Morlaix Communauté de délibérer sur le plan de financement prévisionnel correspondant à cette opération et présenté ci-dessous :

Désignation	Montant HT	Subvention État Contrat de ruralité	Reste à charge collectivité
Étude de programmation	166.960 €	100.000 €	66.960 €
Travaux installation permanence architecturale	40.000 €	-	40.000 €
<b>Total HT</b>	<b>206.960 €</b>	<b>48,3 %</b>	<b>51,7 %</b>
<i>dont étude</i>	166.960 €	59,9 %	40,1 %

*Vu la délibération du Conseil de Communauté D14-077 du 26 mai 2014 donnant délégation au Bureau Communautaire,*

*Vu la délibération B19-035 du Bureau communautaire du 23 avril 2019 attribuant le marché à Construire et autorisant le Président ou son représentant, à signer les actes correspondants,*

*Vu la signature du marché n°2019-01500A le 25 juin 2019,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le plan de financement prévisionnel de la mission de programmation économique, culturelle et urbaine de la Manufacture des Tabacs de Morlaix,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter la subvention au titre du contrat de ruralité et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

## Délibération D19-160

**Objet : Chaufferie bois - Réseau de chaleur du quartier de la Manufacture - Plan de financement prévisionnel**

Projet de territoire Trajectoire 2025

- *Priorité 6 : Vivre ensemble dans un environnement de qualité,*
- *Priorité 11 : inventer de nouvelles économies*

Rapporteur : Nathalie Bernard

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart , Bernard Le Vaillant **Taulé** : Annie Hamon

Morlaix Communauté a souhaité étudier dès 2012, la faisabilité d'installation d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois pour les bâtiments du quartier de la Manufacture des Tabacs et ses abords prioritaires validées en Conseil de Communauté du 14 novembre 2016.

Le réseau englobera les sites du Télégramme, l'auberge de jeunesse, l'IUT et l'ensemble des bâtiments de la Manufacture (projet Se/cW, Espace des sciences ...).

La puissance de la chaufferie sera de 2,6 mégawatts (puissance de la chaudière bois de 1,2 MW et puissance d'appoint des chaudières gaz de 2x700 MW ). La chaudière consommera environ 1200 tonnes de bois plaquettes par an.

Le démarrage de la période de chauffe est prévu à l'hiver 2020.

En complément de la délibération D18-164 du 26 septembre 2018 et afin de compléter le dossier de demande de subvention déposé le 29 mai 2019 auprès des services de l'État au titre du contrat de ruralité, il est demandé à Morlaix Communauté de délibérer sur le plan de financement prévisionnel correspondant à cette opération et présenté ci-dessous :

<b>FINANCEURS</b>	<b>Dépense subventionnable HT</b>	<b>Taux sollicité</b>	<b>Montant sollicité de la subvention</b>
État : contrat de ruralité	1 860 000 €	27 %	500 000 €
Région ADEME	1 860 000 €	43 %	792 106 €
Montant à la charge du Maître d'ouvrage		30 %	567 894 €
<b>TOTAL ( coût de l'opération HT)</b>		100 %	1 860 000 €

*Vu la délibération du Conseil de Communauté D18-164 du 26 septembre 2018 actant la décision d'exécuter le projet,*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- **d'approuver le plan de financement prévisionnel de la mise en œuvre du projet pour le réseau de chaleur du quartier de la Manufacture des Tabacs de Morlaix,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter la subvention au titre du contrat de ruralité et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.



---

## Délibération D19-161

**Objet : Vœu pour un référendum contre la privatisation d'ADP (Aéroports de Paris)**

Rapporteur : Ismaël Dupont

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres titulaires présents : 40**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de représentations: 1**

**Nombre de votants : 44**

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Locquéno** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Bernard Guilcher, Marie Simon Gallouedec, Georges Aurégan, Marlène Tilly, Annie Piriou, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Agnès Le Brun à Bernard Guilcher, Alain Tigréat à Annie Piriou **Plourin-lès-Morlaix** : Françoise Barbier à Claude Poder

Était représenté : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Valérie Le Denn **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Sarah Noll **Plouigneau** : Pierre-Yves Minec, Béatrice Picart , Bernard Le Vaillant **Taulé** : Annie Hamon

Le président de la République et le Gouvernement ont pour objectif de privatiser complètement les ADP (Aéroports de Paris), qui gèrent Roissy Charles de Gaulle, Orly, Le Bourget – un groupe dont l'État est actuellement actionnaire à 50,6 %. La privatisation d'ADP a été votée par la loi Pacte au printemps 2019. Outre ADP, elle prévoit aussi la vente de ENGIE et de la Française des Jeux. Ils rapportent à eux trois 800 millions d'euros par an à l'État : 173 millions de dividendes pour l'État l'an passé pour ADP qui est la deuxième valeur boursière détenue par l'État après EDF.

Ce projet soulève une très forte opposition dans tout le pays, à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

En effet, la maîtrise publique de nos plus grands aéroports nationaux est un enjeu d'intérêt national avec une forte dimension stratégique, économique et sécuritaire. 86 % des aéroports dans le monde sont sous contrôle public, dont 100 % aux États-Unis.

Si ADP est privatisé, quel impact sur l'aménagement du grand Paris ? Sur une augmentation des coûts des prestations pour les compagnies aériennes et les usagers ?

Pour privatiser, l'État devra payer les actuels actionnaires minoritaires d'ADP à hauteur d'un milliard. Parmi eux, le groupe Vinci, qui est candidat au rachat ! ADP est le principal hub d'Air France, le privatiser c'est faire courir des risques à la compagnie nationale. La privatisation d'ADP fait peser de lourdes menaces sur les conditions de travail des salariés de l'entreprise.

Un exemple devrait inciter le président de la République à plus de prudence : le précédent de la vente de l'aéroport de Toulouse. Vendu pour 308 millions d'euros à un groupe chinois sans aucune expérience en matière aéroportuaire et composé à 51 % d'une entreprise publique chinoise et à 49 % d'un fonds d'investissement hongkongais domicilié dans un paradis fiscal - les îles vierges britanniques - il a été revendu 200 millions d'euros plus cher après que les actionnaires en aient vidé les caisses. Cette privatisation a été épinglée par la Cour des comptes.

Les compagnies aériennes se sont déclarées défavorables à la privatisation car elles craignent une augmentation des coûts pour eux et donc une répercussion sur les prix des billets. L'association internationale du transport aérien a en effet mené une étude sur près de 90 aéroports internationaux qui confirme que les aéroports privatisés sont plus chers que ceux restés dans le giron public

À l'initiative des parlementaires PCF, FI, PS et LR, la représentation nationale a réussi à imposer un RIP (référendum d'initiative partagée), sur la reconnaissance du caractère de « service public national » des aérodromes parisiens, proposition d'un RIP validée le 9 mai 2019 par le Conseil Constitutionnel. Il faudra réunir avant le 12 mars 2020 4,7 millions soutiens à la loi cosignée par 248 parlementaires de gauche et de droite qui consacre ADP comme un service public national, donc non cessible au privé.

Si ces 4,7 millions de signatures sont recueillies, le gouvernement se trouvera l'obligation de consulter les Français sur ce projet. Il va être possible de s'opposer à une nouvelle privatisation et au bradage du patrimoine public au profit exclusif des intérêts privés.

Il s'agit d'un enjeu de maîtrise publique d'un secteur stratégique pour notre pays, un enjeu de démocratie, et aussi un enjeu financier pour l'État car ADP est rentable et permet d'investir des millions chaque année dans le service public.

#### **En tant qu'élus de Morlaix Communauté :**

- **nous nous sentons concernés par la possibilité que puisse se tenir ce Référendum d'initiative partagée et souhaitons que les habitants de la communauté d'agglomération puissent s'exprimer sur ce sujet,**
- **nous exprimons notre refus de la vente et de la privatisation complète d'ADP, une question qui nous concerne tous.**

*Thierry Piriou remercie Ismaël Dupont pour cette proposition de vœu. Si cette démarche de privatisation aboutit, l'Etat perdra les voies aériennes, après avoir perdu il y a quelques années les voies autoroutières. Thierry Piriou pense qu'il faut à un moment se reposer des questions sur la vente au privé de biens publics. On voit aujourd'hui les conséquences et les problèmes issus de la vente des autoroutes.*

*Christian Le Manach n'a pas, contrairement à Ismaël Dupont, de certitudes, ne disposant pas des éléments pour pouvoir juger. Il est dommage que ce sujet arrive en fin de séance. Christian Le Manach ne se prononcera qu'au vu d'éléments tangibles. Il ne les a pas. Cela, c'est une vue partielle et partielle du dossier. Il souhaite un report du vote et pouvoir s'exprimer à partir d'éléments tangibles pour tout le monde.*

*Les éléments tangibles ne pourront venir qu'après mise en œuvre de l'opération qui amènera des chiffres, répond Thierry Piriou. On ne peut attendre que les choses soient faites pour avoir des éléments tangibles. Thierry Piriou assure avoir cependant bien compris la remarque de Christian Le Manach.*

*Georges Aurégan note que la municipalité de Morlaix a ajouté ce vœu à son dernier conseil. Il a été adopté par 12 voix d'opposition et 4 élus de la majorité municipale, les autres élus s'abstenant.*

*Jean-Guy Guéguen exprime qu'au-delà du fait que lorsque l'on fait le tour du monde, y compris dans des pays dont on ne parle pas la langue, on a relativement peu de problèmes dans les aéroports, et que l'on commence à s'arracher les cheveux en arrivant à Roissy – élément subjectif mais qu'il constate régulièrement – Jean-Guy Guéguen se demande pourquoi on élit des députés (qu'on les ait choisis personnellement ou pas est un autre problème) : le référendum, c'est inviter les gens à avoir facilement une expression subjective, même si c'est une expression subjective qu'à eu Jean-Guy Guéguen en début de prise de parole. Il votera donc contre le vœu.*

*Anne-Catherine Lucas votera pour, estimant que c'était une grosse erreur de privatiser les autoroutes et qu'il est urgent d'arrêter cette privatisation.*

*Jean-Paul Vermot annonce que la forme de pétition ouverte qui pourrait amener à un référendum va durer 9 mois : cela laisse le temps à tout un chacun de se construire une opinion, si ce n'est pas pour signer immédiatement comme Jean-Paul Vermot l'a déjà fait, puisque les débats parlementaires ont été riches et que les chiffres ont été donnés. On peut se construire une idée relativement juste de ce que pourrait donner une privatisation complète d'ADP. Il y a des clivages au sein de cette assemblée. Les expressions se sont faites, elles sont légitimes. Jean-Paul Vermot pense que l'on peut passer au vote de la façon la plus éclairée possible.*

*Thierry Piriou approuve.*

*Cet échange d'idées ramène Guy Pennec à la question de ce qui relève de la sphère privée et de ce qui relève de la sphère publique. Si on continue à tout déléguer au privé - comme aujourd'hui on amène au Moyen-Orient ou en Afghanistan des milices privées, des agences de sécurité qui utilisent des intérimaires, car on n'amène plus nos armées - il faut confier demain les clés de la République directement aux sociétés privées. Ce n'est pas un débat privé-public, mais un débat sur : qu'est-ce qui relève de la sphère publique ? Guy Pennec pense qu'il y a aujourd'hui des éléments qui relèvent ouvertement de la maîtrise d'orientation de la sphère publique.*

*Quand on a été capable de voter collectivement sur la gestion publique de l'eau, on est capable de voter un vœu de cette nature, estime Thierry Piriou, qui invite à passer au vote.*

**Décision du Conseil :** adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (8 abstentions, 2 votes contre).

---

Le Président remercie les participants et lève la séance à 21h20.